

insee

Direction des Statistiques Démographiques et Sociales
Département de la Démographie
Division Enquêtes et Etudes Démographiques

18, Bd Adolphe Pinard, 75675 - PARIS Cedex 14
☎ : (33) 1 41 17 55 03 /67 71 - Télécopieur : (33) 1 41 17 62 79

"Enquête handicaps incapacités dépendance"

Fin 1998

Premier passage en institutions

Instructions de collecte

Sommaire

I. GÉNÉRALITÉS	3
1. INTRODUCTION	3
2. PRESENTATION GENERALE DE L'ENQUETE "HID"	3
2.1 La population concernée par les "difficultés dues à la santé dans la vie quotidienne"	3
2.2 Pourquoi une enquête ?	4
2.3 Différence avec l'enquête décennale sur la Santé	5
3. ORGANISATION DE LA COLLECTE, PRISE DE CONTACT AVEC LES ETABLISSEMENTS	6
3.1 L'échantillon	6
3.2 La prise de contacts avec les établissements	7
3.3 Note à propos de l'anonymat	7
3.4 Documents de collecte	8
4. STRUCTURE ET LOGIQUE DU QUESTIONNAIRE	8
4.1 Handicap ou désavantage: par rapport à quoi ou par rapport à qui ?	8
4.2 Structure du questionnaire	9
5. L'ETUDE SUR L'HISTOIRE FAMILIALE (EHF)	10
6. RAPPELS SUR LE FONCTIONNEMENT DE CAPI	10
6.1 Les touches de fonction	10
6.2 [CTRL+ENTREE] pour passer d'une interview à l'autre	11
6.3 Se déplacer dans le questionnaire individuel: les repères, les flèches	11
6.4 Comment traiter les messages apparaissant sur l'écran ?	12
6.5 Réactivation de l'ordinateur	14
6.6 En cas de problème	15
II. DEROULEMENT DE L'INTERVIEW	16
1. QUESTIONS POSEES AU PERSONNEL DE L'ETABLISSEMENT	16
1.1 Détermination des personnes à interroger	16
1.2 Proximité des équipements	19
2. QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL: AIDE AU REMPLISSAGE	20
2.1 L'accord de la personne concernée et la présence éventuelle d'un tiers	20
2.2 Que faut-il lire à la personne interrogée ?	21
MODULE A : Relevé de la nature et de l'origine des problèmes de santé	22
MODULE B : Description des incapacités	26
MODULE C : Environnement socio-familial	32
MODULE D : Aides techniques et accessibilité du logement	34
MODULE L : Conditions de logement	36
MODULE T : Déplacements et moyens de transports	38
MODULE S : Scolarité et diplômes	42
MODULE E : Emploi ou recherche d'emploi	48
Module EA : Activité professionnelle	51
Module EB : Recherche d'emploi	60
Module EC : Activité professionnelle antérieure	62
MODULE R : Revenus, allocations, situation juridique et administrative	64
MODULE G : Vacances, loisirs, sports, qualité de vie	80
3. CONCLUSION DU QUESTIONNAIRE HID	86
3.1 Personne de référence	86
3.2 Validation du questionnaire « individu »	88
3.3 Etude de l'Histoire familiale (cf notice de présentation)	89
3.4 Validation du questionnaire « institution »	90
III. ANNEXE 1 : DICTIONNAIRE DES SIGLES	93

I. GENERALITES

1. Introduction

L'enquête sur les "handicaps, les incapacités et la dépendance" (HID) doit couvrir l'ensemble de la population, en particulier les personnes vivant en institutions sanitaires et sociales, avec des questionnements aussi proches que possible.

Elle se déroulera sur plusieurs années (de 1998 à 2001). Le premier passage, en octobre-novembre 1998, concernera les pensionnaires d'institutions sanitaires et sociales. C'est lui qui fait l'objet de la présente instruction.

La collecte se déroulera sur micro-ordinateurs portables, selon une procédure CAPI désormais classique à l'INSEE. Elle a été testée à deux reprises sur le terrain (en janvier dans les directions régionales d'Ile de France et du Midi-Pyrénées et en mai dans celles de Haute-Normandie et des Pays de la Loire). Une répétition générale de toutes les procédures informatiques a été effectuée en août avec la direction régionale de Bretagne.

On disposera cependant d'un questionnaire papier, destiné d'une part à la formation et d'autre part à la présentation de l'enquête aux responsables des institutions enquêtées.

2. Présentation générale de l'enquête "HID"

2.1 La population concernée par les "difficultés dues à la santé dans la vie quotidienne"

On évalue qu'entre 6 et 9 millions de personnes de tous âges souffrent d'un handicap ou d'une gêne permanente liée à leur état de santé (et notamment à leur âge). Une part importante d'entre elles ne peut effectuer sans aide les activités courantes de la vie quotidienne.

Quelques chiffres :

◆ **en ménages ordinaires**, selon l'évaluation de l'enquête sur la santé et les soins médicaux, près de 5 500 000 personnes déclarent un handicap ou une gêne permanents ;

◆ **en institutions**, on dénombre :

⇒ 310 000 pensionnaires ou utilisateurs d'établissements et services médico-sociaux (125 000 enfants ou adolescents en établissements médico-éducatifs, 105 000 adultes en établissements de travail protégé ou de réinsertion, 80 000 adultes en foyers d'hébergement) ;

⇒ 360 000 personnes dépendantes de 65 ans ou plus hébergées dans des maisons de retraite ou des services hospitaliers de long séjour ;

⇒ 70 à 80 000 pensionnaires d'institutions psychiatriques.

De très nombreux organismes, nationaux ou locaux, administratifs, privés ou associatifs, apportent une aide financière ou humaine aux personnes concernées.

A titre d'illustration du nombre de personnes aidées, on notera :

- ⇒ 100 000 bénéficiaires de l'**AES** (Allocation d'Education Spéciale) ;
- ⇒ 600 000 bénéficiaires de l'**AAH** (Allocation aux Adultes Handicapés);
- ⇒ 300 000 bénéficiaires de l'**ACTP** (Allocation Compensatrice pour Tierce Personne).

Ainsi que :

- ⇒ 370 000 pensions militaires d'invalidité ;
- ⇒ 485 000 pensions (civiles) d'invalidité ;
- ⇒ 2 000 000 de rentes d'accident du travail.

Sans oublier les 1 380 000 détenteurs (souvent les mêmes que ci-dessus) d'une **carte d'invalidité**, qui bénéficient d'une demie-part supplémentaire pour le calcul de l'impôt sur le revenu.

"Au total, le coût pour la collectivité de la prise en charge du handicap et de la dépendance est d'ores et déjà élevé. Il dépassait les 180 milliards de francs en 1995 (près de 110 milliards financés par la sécurité sociale, environ 40 milliards à la charge de l'Etat, le reste étant du domaine des collectivités locales)... A ces dépenses publiques s'ajoute le coût supporté par les personnes elles-mêmes, qu'aucune étude ne permet actuellement de chiffrer." ("Handicap et Dépendance", rapport du groupe de travail du Conseil National de l'Information Statistique, juillet 1997).

2.2 Pourquoi une enquête ?

L'information actuellement existante en France sur les handicaps et les déficiences en général, la dépendance des personnes âgées en particulier est notoirement très insuffisante. Les sources administratives sont, en la matière, éparpillées, incohérentes et difficiles à rassembler ; en effet la population concernée relève de multiples secteurs, notamment celui des ménages ordinaires et celui des établissements (personnes âgées, psychiatrie, handicapés, prisons...), celui des enfants, des handicapés adultes, des personnes âgées, et l'on manque d'opérations d'ensemble, basées sur des méthodes et définitions homogènes, concernant tous les âges et situations.

Face à cette situation, l'INSEE envisage de monter une opération répondant à trois objectifs : **mesurer le nombre** des personnes handicapées ou dépendantes ; évaluer **les flux** d'entrée et de sortie en incapacité ; relever la nature, la quantité, et les fournisseurs d'**aides** existantes, ainsi que les **besoins** non satisfaits.

Pour cela, il est souhaitable de **couvrir**, avec des questionnements suffisamment homogènes, **l'ensemble des situations** (personnes vivant à domicile, personnes vivant dans les divers types d'institutions, et si possible personnes sans domicile) et les flux et conditions de passage d'un secteur à l'autre, et **l'ensemble des âges**.

En outre, il est nécessaire de rassembler les données permettant **l'établissement de prévisions**.

L'organisation prévue pour l'enquête comprend **trois phases** : (i) une phase de "filtrage" des personnes en incapacité dans la population vivant à domicile (160 à 200 000 personnes) ; (ii) une phase de description approfondie de l'incapacité, de ses origines et

de ses conséquences, des aides et des besoins (20 000 personnes à domicile et 15 à 20 000 en institutions) ; (iii) un second passage, deux ans plus tard, destiné à mesurer certains flux et l'évolution des situations (auprès des individus interrogés dans la 2ème phase).

Les dates prévues pour la réalisation sont octobre-novembre 1998 pour le premier passage en institutions, mars 1999 (date du R.P.) pour le filtrage en ménages ordinaires, fin 1999 pour le premier passage en ménages ordinaires de l'enquête détaillée, la rentrée 2000 pour le second passage en institutions et fin 2001 pour le second passage en ménages ordinaires.

2.3 Différence avec l'enquête décennale sur la Santé

Pour ceux d'entre vous qui avaient participé à cette enquête en 1991-1992, il peut être utile d'exposer rapidement la différence entre les deux opérations. L'enquête Santé avait un point de vue principalement médical (mesure de la "prévalence" des maladies et de la fréquence et nature des traitements), alors que l'enquête HID a un point de vue plutôt social (mesure des conséquences des maladies sur la vie et l'activité des personnes, examen des besoins d'aide et confrontation avec les aides effectivement perçues).

L'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.) ainsi que les spécialistes de ces domaines ont pris l'habitude de représenter les relations entre maladies et handicaps selon le schéma dit "séquence de Wood". Celui-ci peut être résumé ainsi :

maladie → déficience → incapacité → désavantage

- ◆ les "maladies" (au sens large, c'est à dire y compris les accidents et autres traumatismes moraux ou physiques) sont à l'origine de la chaîne. Elles relèvent du diagnostic et du traitement médicaux ;
- ◆ les "déficiences" sont les pertes (amputations, scléroses, ..) ou les dysfonctionnements des diverses parties du corps (membres, muscles, organes) ou du cerveau. Elles résultent en général d'une maladie ou d'un traumatisme. Une notion voisine plus couramment utilisée est celle d'invalidité ;
- ◆ les "incapacités" sont les difficultés ou impossibilités de réaliser des actes élémentaires (physiques comme se tenir debout, se lever, monter un escalier, psychiques comme mémoriser ...), ou plus complexes (s'habiller, se servir d'un téléphone, parler avec plusieurs personnes ...). Elles résultent en général d'une ou plusieurs déficiences ;
- ◆ les "désavantages", terme préféré à "handicap" par les spécialistes francophones, désignent les difficultés ou impossibilités que rencontre une personne à remplir les rôles sociaux auxquels elle peut aspirer, ou que la société attend d'elle : suivre les cours scolaires, accomplir un travail rémunéré (ou indépendant), communiquer avec ses semblables, remplir un rôle parental, ... Ils se situent à la rencontre de l'environnement naturel ou social et des caractéristiques propres de l'individu.

Pour prendre un exemple, une personne en fauteuil roulant pourra ne pas être désavantagée dans le domaine de l'emploi si les transports pour se rendre à son lieu de travail lui sont accessibles sans difficulté et si les modalités de son poste de travail

(aménagement, ...) ne comportent pas d'obstacle particulier ; d'autre part, une personne ne souffrant d'aucun problème de mobilité ne souffrira pas de désavantages, même si les transports sont mal adaptés, et son poste de travail situé au sommet d'une grue (à moins que d'autres problèmes de santé, comme un vertige chronique, ou une déficience intellectuelle, lui rendent les déplacements urbains ou le travail dans une position inconfortable, difficile). On comprend ainsi que le désavantage dans un domaine (l'emploi) est le produit d'une situation personnelle (la paralysie des membres inférieurs) et de conditions environnementales (aménagement des transports et des postes de travail).

Cette façon de décrire les problèmes est intéressante pour la politique sociale et de santé, car elle montre qu'on dispose d'une batterie d'actions possibles pour réduire le handicap :

- ⇒ la recherche et les soins médicaux pour guérir ou prévenir la maladie ;
- ⇒ la mise au point et la mise à disposition de prothèses (cf. l'exemple des lunettes ou de l'opération de la cataracte) pour réduire une déficience ;
- ⇒ la diffusion d'aides techniques ou l'apport d'aide humaine pour la réalisation des tâches quotidiennes (une baignoire adaptée aux difficultés d'une personne âgée, une aide-soignante pour la toilette matinale) ;
- ⇒ une action environnementale (aménager les rues, les transports, les postes de travail... pour les personnes aveugles ou malvoyantes).

3. Organisation de la collecte, prise de contact avec les établissements

Compte tenu des thèmes abordés et des populations interrogées, l'enquête n'a pas de caractère obligatoire, ni pour les établissements retenus, ni pour les pensionnaires qui seront tirés au sort.

3.1 L'échantillon

a) les établissements

L'échantillon, défini en accord avec le SESI (service statistique du ministère de la Santé) est constitué d'établissements (2075 répartis sur tout le territoire) de quatre grands types :

- ◆ les foyers pour enfants handicapés ;
- ◆ les foyers pour adultes handicapés ;
- ◆ les établissements hébergeant des personnes âgées (EHPA) : maisons de retraite autonomes ou dépendant d'un hôpital, avec ou sans "Section de Cure Médicale" (SCM)... et les services de longs séjours hospitaliers ;
- ◆ les institutions psychiatriques.

b) les pensionnaires

Dans chaque établissement contacté et ayant accepté de participer à l'enquête, vous procéderez à un tirage au sort (à l'aide d'un programme intégré à CAPI) parmi les pensionnaires.

Le tirage au sort a pour but de limiter l'interrogation à un nombre acceptable de personnes, que nous avons fixé à 8 par établissement (sauf dans le cas des établissements plus petits où tous les pensionnaires - moins de 8 - feront partie de l'échantillon). Vous pouvez donc rassurer les responsables d'établissements sur la charge de travail que l'enquête est susceptible de leur causer : le nombre de pensionnaires tirés est limité. De plus, ceux d'entre eux qui sont capables de répondre à une interview seront interrogés directement par l'enquêteur.

3.2 La prise de contacts avec les établissements

Les établissements de l'échantillon seront d'abord avertis par une lettre-avis signée conjointement par le directeur régional de l'INSEE et par celui de la DRASS. Cette lettre sera accompagnée de deux documents :

- ◆ un recto-verso de présentation résumée de l'enquête;
- ◆ dans le cas des institutions psychiatriques (et seulement dans ce cas), une lettre de la Fédération Française de Psychiatrie, destinée aux médecins psychiatres de l'établissement.

Au cours de la première visite, vous pourrez remettre à vos interlocuteurs, s'ils le souhaitent, le questionnaire papier de façon qu'ils aient un aperçu de la nature de l'enquête. *L'enquête HID porte uniquement sur les individus et nullement sur le fonctionnement de l'établissement.*

Vous pourrez indiquer que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité, chargé de la Santé, participe au financement de l'enquête "Handicaps-Incapacités-Dépendance", ainsi que les caisses nationales de sécurité sociale, et de nombreux organismes mutualistes, assurantiels, ou responsables de l'aide aux personnes handicapées¹.

3.3 Note à propos de l'anonymat

Il est possible que certains établissements s'étonnent que vous releviez l'identité des personnes de l'échantillon. La raison de ce relevé est que l'enquête doit comporter un second passage auprès des mêmes personnes, deux ans après, afin d'évaluer l'évolution des situations individuelles. Or ceci n'est évidemment possible que si l'on conserve l'identité des personnes.

La Commission Nationale Informatique et Libertés a émis un avis favorable sur ce point.

D'autre part, vous pourrez indiquer, en montrant au besoin le questionnaire sous sa forme "papier", que les personnes capables de répondre se verront poser en début d'interview la question de leur acceptation, et qu'en cas de refus, leur identité sera effacée.

¹ La liste des partenaires et des financeurs figure dans la présentation résumée de l'enquête, jointe à la lettre-avis.

Enfin, si l'établissement, bien qu'acceptant l'enquête dans son principe, maintient son opposition au relevé des identités, vous procéderez à l'enquête en remplaçant systématiquement les noms de famille par "xxxxxx" (six "x" minuscules). Bien évidemment, il vous faudra néanmoins préserver le relevé des prénoms, sexes et âges, afin de pouvoir distinguer les huit personnes pendant la durée de votre travail de collecte.

3.4 Documents de collecte

Outre votre micro-ordinateur portable, sur lequel figureront la liste des adresses des établissements qui vous sont affectés et le programme de collecte, vous disposerez de plusieurs documents "papier" :

- ◆ la présente instruction → *1 par enquêteur* ;
- ◆ un cahier des cartes de codes (lesquelles figurent également dans le questionnaire informatique sous forme de classifications) → *2 par enquêteur*;
- ◆ une copie de la lettre-avis (→ *1 par enquêteur*) ainsi que de la note de présentation résumée de l'enquête (un recto-verso) → *2 par enquêteur*;
- ◆ plusieurs exemplaires du questionnaire papier HID (→ *1 par établissement + 1 par enquêteur*). Il s'agira d'un questionnaire maqueté qui, sans pouvoir prétendre reproduire toutes les fonctionnalités du programme Blaise, en sera aussi proche que possible, tout en restant aisément lisible.

Ce document sera utile pour prendre une connaissance d'ensemble du contenu de l'enquête, en particulier au moment de la formation. Il pourra être communiqué (et laissé) aux institutions qui en exprimeraient le souhait, par exemple au moment où l'enquêteur rencontrera leur direction ;

- ◆ le bulletin (un recto-verso) de l'enquête sur l'histoire familiale en institutions (un par pensionnaire), qui sera administré à la fin de l'interview de l'enquête HID à chaque personne sélectionnée (si elle donne son accord) → *6 par établissement hébergeant des personnes âgées*.

4. Structure et logique du questionnaire

4.1 Handicap ou désavantage: par rapport à quoi ou par rapport à qui ?

Le groupe de projet a retenu le principe suivant : l'évaluation du désavantage se fera en comparant la situation des personnes handicapées avec celle de la population générale.

On a donc essayé de respecter au maximum ce principe dans la conception des questionnaires. Pour cela, on a reproduit à l'identique des questions figurant dans les enquêtes thématiques de l'INSEE (sur l'emploi, les transports, le logement, la santé, les loisirs...). C'est la comparaison des réponses des personnes handicapées lors de la présente enquête aux réponses obtenues dans l'ensemble de la population lors des enquêtes thématiques qui mesurera l'existence, la fréquence et parfois l'intensité des désavantages.

En utilisant des questions strictement identiques, on espère réduire au maximum les biais habituels de comparaison entre deux enquêtes.

Il n'a malheureusement pas toujours été possible de s'en tenir à ce schéma. Pour ne prendre que quelques exemples, les questions figurant dans le tronc commun des enquêtes ménages sur l'éducation ne mentionnent à aucun endroit - pas même dans les nomenclatures - "l'enseignement spécial", mis en place pour les enfants handicapés ; de même, les descriptions d'emplois, de statut et d'entreprises (et leurs nomenclatures) ne comportent aucun item relatif aux CAT (Centres d'Aide par le Travail), AP (Ateliers Protégés), ni à la reconnaissance officielle par les commissions départementales ad'hoc (les COTOREP) de la qualité de "travailleur handicapé" ; dernier exemple, dans les nomenclatures relatives aux moyens de déplacement, ne figurent ni les ambulances, ni les services de transports spécialisés pour personnes "à mobilité réduite".

On a donc ajouté soit de simples modifications de nomenclatures, soit des questions supplémentaires, visant à décrire certains aspects de l'environnement, et pouvant éventuellement expliquer l'origine ou le mécanisme d'établissement des désavantages. Par exemple, dans le cas des déplacements, on a demandé si la personne connaissait les services de transports spécialisés éventuellement mis à sa disposition ; de même on a fait figurer une question d'appréciation de l'adaptation aux besoins de la personne des transports en commun ordinaires.

4.2 Structure du questionnaire

Le questionnaire comporte une introduction, puis 10 modules, repérés par une lettre-clé précédant le nom de chaque question ou variable :

- **module "a" : causes et origines des incapacités.** Il s'agit d'un tableau comprenant la liste des déficiences (cf. § 23 ci-dessus) dont souffre la personne, et de leur origine (maladies, accidents...) ;
- **module "b" : description des incapacités.** Cette partie du questionnaire passe en revue les différents actes de la vie courante, pour relever les éventuelles difficultés d'accomplissement auxquelles se heurte la personne. En même temps, elle interroge sur l'ancienneté de chacun des problèmes rencontrés ainsi que sur leur origine ;
- **module "c" : environnement socio-familial** de la personne, relations...
- **module "d" : accessibilité du logement**, aménagement de celui-ci pour des raisons de santé et **aides techniques** dont dispose ou que souhaiterait la personne ;

La fin du questionnaire est consacrée aux désavantages (cf. § 23 ci-dessus), saisis par une description des conditions de vie de la personne :

- **module "l" : logement** ;
- **module "t" : déplacements** et transports ;
- **module "s" : scolarité** et diplômes ;
- **module "e" : emploi**, présent ou passé, et recherche d'emploi ;

- **module "r" : revenus**, allocations, situation juridique ;
- **module "g" : questionnaire général sur les désavantages.**

5. L'étude sur l'histoire familiale (EHF)

Pour la première fois, l'enquête "Familles" (dont la dénomination est devenue "Etude sur l'Histoire Familiale" : EHF) est étendue aux institutions pour personnes âgées.

Il a donc été décidé d'adjoindre à l'enquête HID en institutions un questionnaire court, (un bulletin recto-verso) comprenant une vingtaine de questions, ce qui correspond à un temps de passation de 2 à 3 minutes, 5 au grand maximum.

Cette partie de l'enquête EHF n'est réalisée que **dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées**. A l'issue de l'entretien HID, le programme CAPI effectue une sélection: seules sont éligibles pour l'enquête EHF les personnes qui remplissent toutes les conditions suivantes :

- Être âgé(e) de 18 ans ou davantage
- Être apte à répondre, éventuellement avec une aide
- Avoir participé effectivement (et non pas seulement assisté) à l'entretien

Si la personne remplit ces conditions (c'était le cas de presque deux personnes sur trois dans les tests HID en maison de retraite), on introduit une question supplémentaire dans le questionnaire CAPI, demandant à la personne si elle accepte de participer à l'Étude sur l'Histoire Familiale. En cas d'acceptation, le programme affiche les informations de base (sexe, date de naissance, numéro d'entretien) à reporter sur le bulletin EHF. On peut disposer ainsi de près de 4 000 bulletins, ce qui remplit les objectifs du projet initial de l'étude de l'histoire familiale en maisons de retraite.

6. Rappels sur le fonctionnement de CAPI

6.1 Les touches de fonction

Dans un mode de Collecte Assistée Par Informatique, le cheminement est entièrement guidé par l'ordinateur et l'enquêteur est désormais exonéré de la gestion des nombreux filtres figurant dans le questionnaire. La contrainte pratique est l'obligation de réponse : CAPI ne permet pas de laisser des réponses à blanc.

◆ La plupart des questions admettent donc pour réponses « *ne sait pas* » en tapant [CTRL+N] et « *refus de répondre* » en tapant [CTRL+R]

◆ A chaque question vous avez la possibilité de nous transmettre des *remarques* en tapant [CTRL+F4]. Quand vous avez terminé de noter vos remarques, tapez la touche [ECHAP] en haut à gauche du clavier pour poursuivre le questionnaire.

◆ Pour certaines questions, signalées par la mention ***AIDE*** à la suite du texte de la question, la touche de fonction [F9] permet d'afficher un *texte d'aide* sur le sens de la question.

- ◆ La touche [F6] permet de passer de la partie inférieure de l'écran (réservée à la saisie) à la partie supérieure (réservée à l'affichage de la question et des modalités de réponse). Cette touche est notamment utile pour visualiser toutes les réponses possibles quand elles tiennent sur deux écrans.
- ◆ La touche [F8] active un « zoom » qui affiche le texte de la question et des modalités de réponse en plein écran.
- ◆ Enfin, la touche [F3] *sauvegarde* les données que vous avez saisies. N'hésitez pas à l'utiliser fréquemment.

6.2 [CTRL+ENTREE] pour passer d'une interview à l'autre

Pour chaque établissement (c'est à dire chaque fiche-adresse) le questionnaire débute par une première partie concernant le personnel de l'institution puis se poursuit avec les interviews individuelles (8 au maximum).

Ce qui se traduit par la structure informatique suivante:



A tout moment, vous pouvez accéder à l'écran ci-dessus en tapant [CTRL+ENTREE]

A l'aide des flèches de déplacement, vous pouvez ainsi sélectionner un champ et y accéder en tapant [ENTREE]

Ceci vous permet notamment de passer d'un questionnaire individuel à un autre. En effet, les interviews des individus ne se déroulent pas forcément dans l'ordre du tirage et vous pourrez ainsi interroger l'individu[8] avant l'individu[1] par exemple.

Le champ « Enquete » en surbrillance ci-dessus vous permet de revenir à la partie concernant l'établissement et le tableau des caractéristiques socio-démographiques des individus sélectionnés.

Les autres champs: « Commentaire », « Arret » et « Rendez-vous » sont des fonctionnalités communes aux autres enquêtes capisées.

6.3 Se déplacer dans le questionnaire individuel: les repères, les flèches...

Quel que soit l'endroit du questionnaire où l'on se trouve, on peut naviguer soit "lentement" en utilisant les flèches de déplacement (←, →, ↑, ↓), soit "rapidement" en utilisant les flèches de changement d'écran (▲, ▼).

Vous pouvez également utiliser la fonction « **Aller à un repère** » en tapant les touches [CTRL+F1] et indiquer le code du *Repère à rechercher*. A chaque module est associé un repère:

- **moda** vous positionne sur la première question du module A
- **modb** vous positionne sur la première question du module B
- etc...

La touche [Fin] permet de se positionner directement sur la dernière question posée. La touche [␣] vous ramène directement à la première question de l'interview.

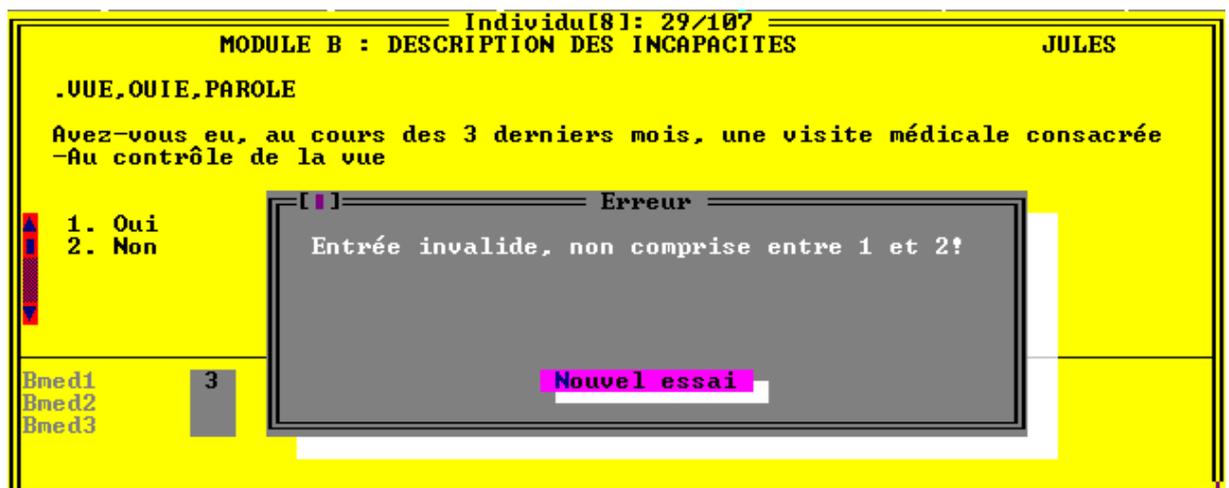
Il vous est donc possible s'il y a lieu de « remonter » dans le questionnaire pour corriger une réponse. Bien entendu, la correction d'une réponse en amont peut entraîner un changement d'aiguillage et les questions suivantes différeront peut-être de celles qui avaient été induites par la réponse erronée.

6.4 Comment traiter les messages apparaissant sur l'écran ?

Suite à une réponse jugée incohérente, des contrôles intégrés dans le programme peuvent déclencher l'ouverture d'une fenêtre contenant un message. Ces contrôles ont été conçus pour améliorer la qualité des données et non pour jouer les « Big Brother ». Ce sont des outils d'aide à la collecte et le surgissement d'un message ne doit pas vous angoisser.

Lisez calmement et entièrement le message affiché. Ce message décrit clairement l'anomalie détectée et vous signale dans la seconde partie de l'écran le code des questions incriminées.

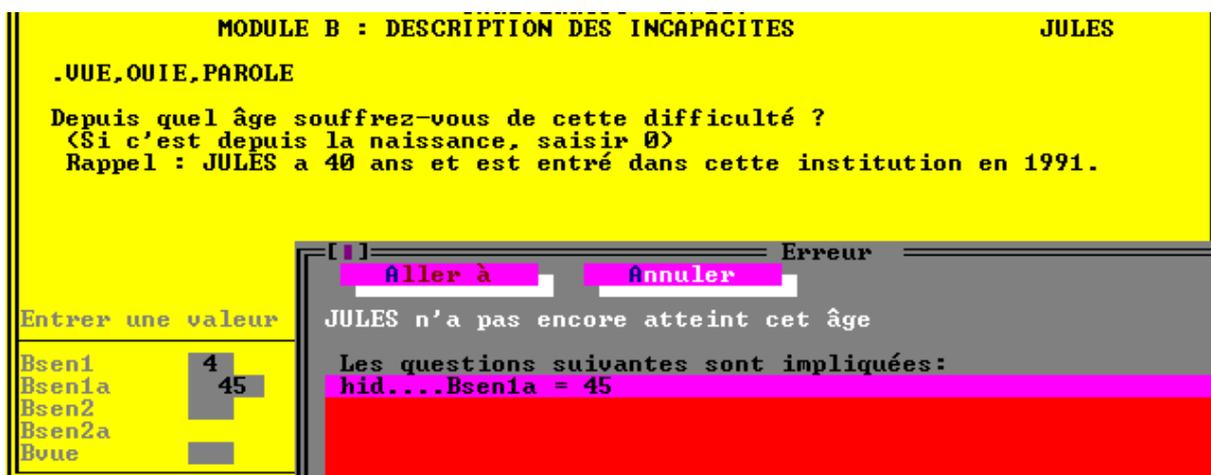
☞ s'il s'agit d'un contrôle bloquant (fenêtre titrée « Erreur »), il est indispensable de corriger cette erreur de réponse pour pouvoir continuer l'interview.



Le travail est aussi facilité dans la mesure où les « erreurs de modalités » (noter une réponse non autorisée) ne sont plus possibles. L'ordinateur n'accepte que les réponses possibles. Dans le cas ci-dessus la réponse 3 à la question Bmed1 est rejetée.

⇒ Tapez [ENTER] pour revenir dans la zone de saisie et saisir une des modalités proposées.

☞ Autre exemple de message d'erreur : Si vous saisissez un âge manifestement erroné (ici 45 ans alors que la personne n'a que 40 ans), le système délivre le message suivant:



⇒ Cliquez sur [ANNULER] (ou tapez [A]) pour revenir au panneau de saisie, puis rectifiez la réponse à la question Bsen1a.

Ce message d'erreur peut aussi provenir d'une mauvaise réponse (ou d'une erreur de frappe) à la question du début de l'interview sur la date de naissance de la personne. Dans ce cas, il faut aller rectifier celle-ci dans le tableau de sélection des personnes à interroger qui se trouve dans la partie Enquête :

⇒ pour y accéder, faites [CTRL+ENTREE] puis sélectionnez "Enquête"



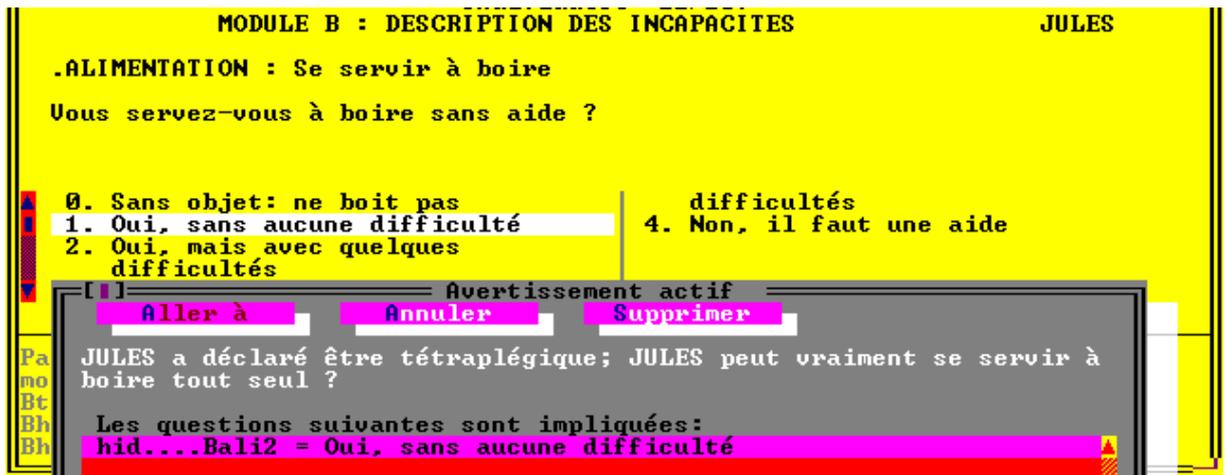
⇒ positionnez-vous sur le tableau de sélection des pensionnaires

⇒ rectifiez la date de naissance de l'individu concerné. Le programme recalcule immédiatement l'âge de la personne.

⇒ Pour revenir à la partie individu du questionnaire que vous étiez en train de traiter, procédez de même : [CTRL+ENTREE] puis sélectionnez l'individu concerné (attention, il faudra vous souvenir du numéro de l'Individu).

☞ s'il s'agit d'un simple avertissement (fenêtre titrée « Avertissement actif »), il est évidemment tout aussi important de corriger la réponse s'il y a une erreur.

Par exemple, si vous obtenez le message suivant :



* Sur votre ordinateur le bouton figuré ci-dessus par [Supprimer] est transformé en [Confirmer], ce qui est plus explicite: on confirme la réponse saisie.

⇒ Vous pourrez corriger après avoir tapé [A] (pour **Annuler**) pour revenir au panneau de saisie.

Mais s'il s'avère que la réponse que vous avez saisie correspond à une situation réelle, bien qu'inattendue, vous avez la possibilité de passer outre le contrôle en tapant [C] (pour [**Confirmer**] pour confirmer l'exactitude de la (des) réponse(s) incriminées.

Dans ce cas, nous souhaitons disposer en remarque [CTRL+F4] d'une indication pouvant expliquer l'incohérence ayant déclenché l'avertissement. Ceci est nécessaire pour une bonne exploitation de l'enquête.

6.5 🌟*🌟 Réactivation de l'ordinateur

L'ordinateur passe automatiquement en mode pause (écran noir) après 2 minutes de non manipulation (par exemple le temps pour l'individu de discuter de ses problèmes de santé ou de sa famille).

Pour le réactiver, utilisez *uniquement* la touche :  sur la gauche du clavier

Si l'écran reste noir, c'est que l'ordinateur est en mode « Suspension » et vous récupérerez l'image en actionnant le bouton violet « Suspend » qui se trouve au dessus du clavier.

6.6 En cas de problème...

- ◆ *Un message d'erreur apparaît intempestivement* (alors que les réponses fournies décrivent bien la situation) , et vous *bloque* pour continuer l'interview.

⇒ [ANNULEZ] le message, supprimez la réponse qui a provoqué le message d'erreur, puis saisissez une réponse fautive mais acceptée par la machine puis décrivez la situation en remarques [CTRL+F4] en n'oubliant pas de préciser la réponse véritable à la question.

- ◆ *Certaines réponses que vous aviez saisies ont disparues*

Surtout, ne sortez pas du questionnaire en cours et n'effectuez aucune sauvegarde. Les données sont toujours présentes mais sont *invisibles*. du fait de la modification d'une réponse en amont du questionnaire qui a « filtré » en aval certaines questions (et donc les réponses à ces questions).

Cette transformation a pu s'opérer:

- soit par une frappe intempestive de votre part si vous êtes revenu en arrière dans le questionnaire
- soit après réactivation de l'écran (qui devient noir après environ 2 minutes de « non manipulation ») en frappant sur la barre espace (auquel cas vous avez remplacé la réponse à la question sur laquelle vous étiez positionnée par un « blanc ») ou sur une touche numérique.

⇒ Dans ces cas, la simple action de ressaisir la réponse initiale fait réapparaître les données disparues.

Ce défaut du logiciel justifie l'instruction du paragraphe 6.5 de ne réactiver l'écran que

par la frappe de la touche: 

Si vous êtes confronté à un problème, signalez le au responsable de l'enquête en DR qui vous conseillera sur la façon de le résoudre ou de le court-circuiter.

II.DEROULEMENT DE L'INTERVIEW

1. Questions posées au personnel de l'établissement

Dans chaque établissement, l'enquêteur démarrera le travail de collecte par une interrogation de l'établissement. La part la plus longue consistera en un tirage au sort (à l'aide d'un programme intégré à CAPI) des **pensionnaires** à interroger, et au remplissage de l'équivalent du "tableau de composition du ménage" dans les enquêtes habituelles : liste des personnes, âge, date d'entrée dans l'institution...

1.1 Détermination des personnes à interroger

Il convient de distinguer deux notions : les personnes faisant partie de l'échantillon de l'enquête et les personnes répondant à l'interview.

a) Personnes faisant partie de l'échantillon

Après avoir pris contact avec la direction (médicale ou administrative) de l'établissement, vous devrez effectuer le tirage des 8 pensionnaires concernés par l'interrogation, avant de procéder à l'administration des questionnaires.

S'agissant d'une enquête qui s'intéresse précisément aux personnes souffrant de handicaps, incapacités, maladies chroniques... personne ne doit être exclu de l'échantillon au motif qu'il est dans l'incapacité de répondre à l'interview (en dehors des absents, dont le cas sera précisé ci-dessous).

◆ La procédure à suivre sera donc la suivante : (indications rappelées dans le déroulement du programme CAPI) :

⇒ Vous demanderez le **nombre total des pensionnaires de l'établissement** (sont considérés comme pensionnaires les individus qui y passent habituellement la nuit, cf. ci-après) et entrez cette indication sur le micro-ordinateur :

```

      QUESTIONS POSEES AU PÉRSNNEL DE L'INSTITUTION

      Sélection des personnes à interroger dans l'institution

      Quel est le nombre de pensionnaires de l'établissement (ou du service
      concerné) ?
      (à l'exclusion des demi-pensionnaires et consultants externes)

      Entrer une valeur comprise entre 1 et 999

      Typet      3.1
      nbpens    329

```

⇒ en réponse, le programme vous indiquera le rang sur la liste des pensionnaires des personnes à interviewer :

```

      QUESTIONS POSEES AU PÉRSNNEL DE L'INSTITUTION

      Sélection des personnes à interroger dans l'institution

      Nous allons interroger 8 personne(s) dans votre établissement.
      Voici le rang de ces personnes dans la liste de l'établissement :
      38   79   120   161   202   243   284   325

      tapez C pour continuer.

      pause
      Confirm

```

⇒ Vous demanderez alors soit à consulter cette liste pour y saisir les identités des personnes figurant aux rangs indiqués, soit (ce qui semble être la pratique la plus courante) à ce que votre interlocuteur - membre de la direction de l'institution - vous fournisse ces identités et quelques autres renseignements. Afin d'éviter des allers-retours fastidieux car les dossiers des personnes, où figurent des renseignements du type "date d'entrée", "attributions de taux d'incapacité par divers organismes"... se trouvent souvent dans une autre pièce, le programme affiche les huit rangs tirés, qui peuvent être notés et remis à l'interlocuteur.

La définition des pensionnaires et les remplacements

Dans les établissements pour handicapés, l'hébergement n'est souvent qu'une des fonctions. Ainsi, un foyer d'hébergement d'adultes handicapés est souvent associé à un Centre d'Aide par le Travail (CAT). Seuls les pensionnaires du foyer d'hébergement font l'objet de cette enquête. Les "employés" du CAT qui demeurent dans un domicile indépendant, par exemple avec leurs parents, feront partie de la population de l'enquête auprès des ménages de 1999.

Certains pensionnaires rentrent chez eux tous les week-ends. Ils seront pris en compte. Par contre, les demi-pensionnaires et a fortiori les externes (par exemple enfants suivant les cours d'un Institut Médico Educatif) ne seront pas pris en compte.

Le même problème se posera dans les institutions psychiatriques, qui comptent des pensionnaires permanents, des pensionnaires de nuit (ces deux catégories seront prises en compte), des pensionnaires de jour rentrant chaque soir à domicile (ceux-là ne seront pas pris en compte).

Si l'une des personnes tirées s'avérait être partie de l'établissement, absente pour une durée trop importante ou décédée, elle serait remplacée par la suivante sur la liste des pensionnaires, sans aucune modification pour les autres personnes (ainsi, un remplacement intervenant après la saisie de la liste des personnes tirées ne conduira à remettre en cause qu'une seule ligne). S'il s'agit de la dernière personne sur la liste de l'établissement, elle sera remplacée par la première sur la dite liste.

L'écran de saisie se présente sous forme d'un tableau sur lequel vous enregistrerez la liste des huit personnes de l'échantillon, avec leurs noms, prénoms, âge, date d'entrée dans l'institution... selon la demande de votre programme informatique de collecte.

Enquete: 7/966

QUESTIONS POSEES AU PERSONNEL DE L'INSTITUTION

Sélection des personnes à interroger dans l'institution

Quelle est la date de naissance de TRYPHON ?
saisir le jour sur 2 positions, le mois sur 2 positions , l'année sur 2 ou 4 positions

	INom	IPrenom	ISexe	IDanai	Iannai	I
persi[1]	BANDALESE	JULES	1	12-12-1887		
persi[2]	BLANSEC	ADELE	2	11-11-1911		
persi[3]	TOURNESOL	TRYPHON	1			

b) Personnes "répondantes"

L'un des renseignements demandé par le programme sera une question sur l'aptitude de la personne à répondre à l'interview - seule, avec l'aide d'une autre personne, ou pas du tout.

Enquete: 7/966

QUESTIONS POSEES AU PERSONNEL DE L'INSTITUTION

Sélection des personnes à interroger dans l'institution

Est-ce que ADELE est apte à répondre au questionnaire ?

1. Oui
2. Oui, mais avec l'assistance d'un tiers
3. Non

	IMotif	IMedic	Iapte	Iinval	icadre	icatss	itaux	idate	icadre	icatss
persi[1]	1	2	1	2						
persi[2]	2	1	2	2						
persi[3]	1	1	3	1	1	2	1966	2		

Compte tenu du sujet de l'enquête, il est demandé qu'on veille à "donner la parole" aux personnes concernées. On devra rechercher, avec plus d'insistance que pour d'autres enquêtes, à interroger la personne désignée par le tirage au sort (ou remplacée par le suivant si elle est absente), même si elle présente une certaine incapacité, plutôt que de préférer systématiquement un proche ou un membre du personnel soignant. Ce souci devra être expliqué à vos interlocuteurs, tout en reconnaissant que ce ne sera pas toujours possible - et que ce sont eux les mieux placés pour déterminer qui peut et doit répondre.

Certaines institutions (cela dépend de l'accueil et des rapports que l'institution entretient avec les pensionnaires et leurs familles) souhaiteront, avant de répondre à la place des personnes qui en sont incapables (ou à la place des enfants), obtenir l'autorisation des

familles. Dans ce cas, vous pourrez leur remettre une lettre à adresser aux familles pour leur présenter l'enquête et solliciter leur autorisation.

N.B. Les enfants et adolescents de moins de 16 ans à la date de l'enquête ne sont en aucun cas interrogés directement. Ils peuvent par contre assister à l'interview les concernant, si la direction ou le personnel soignant le juge souhaitable.

Après tous les renseignements administratifs, l'ordinateur vous affiche un récapitulatif des noms et pénonms des personnes à interroger

```

===== Enquete: 10/966 =====
                QUESTIONS POSEES AU PERSONNEL DE L'INSTITUTION

    Sélection des personnes à interroger dans l'institution

    Voici la liste de ces personnes :
    - JULES BANDAIESE (rang 38)
    - ADELE BLANSEC (rang 79)
    - TRYPHON TOURNESOL (rang 120)
    - GERVAIS TRAIBIEN (rang 161)
    - JEAN SAIRIEN (rang 202)
    - CARMEN CRU (rang 243)
    - BIANCA CASTAFIORE (rang 284)
    - RAYMOND CALBUTH (rang 325)
    Avant d'interroger ces différentes personnes, nous allons vous demander
    quelques renseignements sur la proximité d'équipements.

    Tapez C pour continuer

    Recap      
  
```

1.2 Proximité des équipements

Ces questions visent simplement (comme dans l'enquête Logement) à repérer le degré d'isolement des pensionnaires par rapport à divers équipements.

```

===== Enquete: 11/966 =====
                QUESTIONS POSEES AU PERSONNEL DE L'INSTITUTION

    Proximité des équipements

    A quelle distance approximative de l'institution se trouve :
    - L'arrêt de transport en commun le plus proche ?

    0. Se trouve dans l'institution
    1. Moins de 500 mètres
    2. De 500 mètres à moins de 1 km
    3. De 1 à moins de 2 km
    4. De 2 à moins de 5 km
    5. A 5 km et plus

    Iposte      2
    Ibus        1
    Isncf
    Iepic
    Isuper

    ni km
    n500m

    Iparc
    Iecole
    Ispeci
    Ipharm
    Icafe
  
```

2. Questionnaire individuel: aide au remplissage

2.1 L'accord de la personne concernée et la présence éventuelle d'un tiers

Vous pourrez avoir trois catégories de personnes :

- ◆ celles qui ne peuvent répondre (*y compris les moins de 16 ans*), pour lesquelles vous demanderez qu'un membre du personnel réponde au questionnaire à sa place.
- ◆ celles qui peuvent répondre avec l'aide d'un membre du personnel soignant ou administratif, que vous demanderez à pouvoir interroger en présence de celui-ci;
- ◆ celles qui peuvent répondre seules, que vous demanderez à pouvoir interroger directement ;

Pour ces deux dernières catégories de personnes, vous demanderez:

```

      QUESTIONS POSEES A LA PERSONNE CONCERNEE

JULES, acceptez-vous de répondre à un questionnaire portant sur votre état
de santé et ses conséquences sur votre vie quotidienne ?

1. Oui
2. Oui, mais avec l'assistance de
   quelqu'un
3. Non

```

Si la personne refuse, on lui propose en dernier recours:

```

      QUESTIONS POSEES A LA PERSONNE CONCERNEE

Autorisez-vous quelqu'un (membre du personnel soignant, éducateur, parent ou
ami...) à répondre à votre place ?

1. Oui, j'accepte que quelqu'un
   réponde à ma place
2. Non

```

Si la personne refuse, validez le questionnaire individuel de la personne:

```

      ** VALIDATION DU QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL **

Taper ensuite F3 pour sauvegarder les données déjà saisies

1. Je valide le questionnaire de
   JULES
2. Je souhaite revenir sur le
   questionnaire de JULES

```

N.B. On ne remplacera pas les personnes refusant l'interview. Notez également que si une personne refuse, le programme rétablit son anonymat en remplaçant automatiquement ses nom et prénom par '9999' dans le tableau de sélection.

2.2 Que faut-il lire à la personne interrogée ?

- ◆ **Le texte des questions**, même lorsqu'il peut vous paraître critiquable ou tiré par les cheveux, **doit être lu au plus près de sa rédaction**.
- ◆ Par contre, en règle générale, **les modalités de réponses ne doivent pas être lues**. Lorsque la personne répondra spontanément, vous devrez classer sa réponse dans les modalités prévues, au besoin en lui faisant préciser sa réponse (ou noter, en vue du bilan du test, une remarque [CTRL+F4] indiquant qu'il manque un cas de réponse dans le questionnaire).

Si elle demande des précisions, vous pourrez, comme à l'habitude, vous aider d'exemples dans les modalités de réponses, pour l'aider (par exemple, question LOPIN du questionnaire institutions "Estimez-vous que vos conditions actuelles de logement sont :", où il faudra sans doute souvent préciser "... très satisfaisantes ?, ... satisfaisantes ?, ...").

Exceptions : dans un certain nombre de cas, toutes les modalités de réponses doivent être lues. Cela correspond en général à une situation où la question peut avoir des réponses multiples, qui figurent dans le texte des modalités, et non pas dans l'énoncé de la question. Ceci est explicité sur l'écran.

MODULE A : CAUSE ET ORIGINE DES INCAPACITES		JULES
.MALADIES CHRONIQUES, DEFICIENCES, HANDICAP		
Rencontrez-vous dans la vie de tous les jours des difficultés, qu'elles soient physiques, sensorielles, intellectuelles ou mentales ? (dûes par exemple aux conséquences d'un accident, d'une maladie chronique, d'un problème de naissance, d'une infirmité, du vieillissement)		
1. Oui		
2. Non		
Pausea	C	Adef[4]
moda Ahand	1	Adef[5]
Adef[1]	oui	Adef[6]
Adef[2]		Adef[7]
Adef[3]		Adef[8]

MODULE A : CAUSE ET ORIGINE DES INCAPACITES		JULES
.MALADIES CHRONIQUES, DEFICIENCES, HANDICAP		
De quelle(s) difficulté(s), infirmité(s) ou autre(s) problèmes de santé s'agit-il ? -Les indiquer une par ligne, puis tapez ENTREE -Lorsque c'est terminé, tapez un F majuscule		
Pausea	C	Adef[4]
moda Ahand	1	Adef[5]
Adef[1]	LA RATE QUI S'DILATE	Adef[6]
Adef[2]	LA CERUELLE QU'ÉTINCELL	Adef[7]
Adef[3]	F	Adef[8]

MODULE A : CAUSE ET ORIGINE DES INCAPACITES		JULES
.ORIGINE DES PROBLEMES CITES		
Quelle est l'origine du trouble ci-dessous ? -la cervelle qu'étincelle		
Aor[1]	Mac Do	Aor[6]
Aor[2]	l'enquête HID	Aor[7]
Aor[3]		Aor[8]
Aor[4]		Aor[9]
Aor[5]		Aor[10]

MODULE A : Relevé de la nature et de l'origine des problèmes de santé

◆ On entre dans le questionnaire par la question générale ci-contre sur la présence de problèmes de santé .

(Si la réponse est *non* on passe directement au module B)

◆ Pour remplir les lignes Adef[1] à Adef[11], vous devrez **noter la réponse de l'enquête sans rien y changer**. En effet, il est certes possible qu'il se trompe, mais l'Insee (qu'il s'agisse des concepteurs d'enquête ou des enquêteurs) n'a jusqu'à plus ample informé pas de qualification médicale. Il n'est donc pas à même de porter un diagnostic et de redresser sans trop de risque d'erreur les déclarations des personnes.

Il convient de préciser qu'on s'intéresse aux troubles **actuels**, et non pas à d'éventuelles maladies anciennes, terminées à la date de l'enquête, même celles ayant encore des conséquences pour la personne. Par exemple, une poliomyélite survenue dans la jeunesse, actuellement terminée, mais qui a pu provoquer la paralysie ou l'atrophie des membres inférieurs ne sera pas relevée ici. C'est la paralysie ou l'atrophie, trouble de santé "actuel", qui le sera.

◆ Quand la personne n'a plus de difficultés à signaler, tapez un 'F' majuscule pour passer à la question suivante.

◆ Après avoir relevé en clair ces troubles actuels signalés par la personne , vous l'interrogerez sur l'origine de ces troubles :

Pour chaque ligne Adef[1] à Adef[11] remplie précédemment, les lignes Aor[1] à Aor[11] visent à préciser quelle peut être **l'origine** du trouble de santé. Par exemple, pour une personne paralysée des membres inférieurs, l'origine peut être diverse : une poliomyélite (le plus souvent ancienne, et terminée à la date de l'interview), un accident de la circulation, une myopathie (maladie dont au contraire la personne souffre encore), etc.

Dans un certain nombre de cas, la question sera sans réponse. Ainsi, une personne souffrant de sclérose en plaques et l'ayant indiqué en Adef[i], ne pourra en donner l'origine. Vous noterez alors "sans objet" en Aor[i], le "ne sait pas" [CTRL+N] étant plutôt réservé aux oublis ou ignorances individuelles (par exemple, un répondant qui en institution ne connaîtrait pas l'origine de tel handicap moteur frappant un pensionnaire).

MODULE A : CAUSE ET ORIGINE DES INCAPACITES **JULES**

.MALADIES CHRONIQUES, DEFICIENCES, HANDICAP

Pour l'enquêteur : Codifier la NATURE de cette déficience :

-la cervelle qu'étincelle(l'enquête HID)
 (Appuyer sur la barre d'espace pour faire apparaitre la fenêtre permettant le choix de la nature de la déficience)

Anat	5.4		ACod		
ACod	0.1		Anat		
Anat	?		ACod		
ACod			Anat		
Anat			ACod		

Hierarchical

Déployer Retour Annuler OK

Code	Description
5»	Déficiences viscérales ou métaboliques
6»	Déficience intellectuelle
7	Déficience psychologique ou du comportement (troubles de la vigilance, de l'humeur, maladie mentale,...)
8	Autre déficience

MODULE A : CAUSE ET ORIGINE DES INCAPACITES **JULES**

.ORIGINE DES PROBLEMES CITES

Pour l'enquêteur : Codifier l'ORIGINE de cette déficience :

-la cervelle qu'étincelle(l'enquête HID)
 (Appuyer sur la barre d'espace pour faire apparaitre la fenêtre permettant le choix du code de l'origine de la déficience)

Anat	5.4		ACod		
ACod	0.1		Anat		
Anat	?		ACod		
ACod	4.2		Anat		
Anat			ACod		

Hierarchical

Déployer Retour Annuler OK

Code	Description
4.2	Le stress, des problèmes familiaux, personnels, ...

4.2

◆ On s'intéresse ensuite au chiffrage des "déficiences", pour reprendre les notions exposées en début d'instruction (maladie → déficience → incapacité → désavantage).

⇒ D'abord vous coderez la **nature** de cette déficience à l'aide de la classification ad hoc disponible sur l'écran (en tapant la barre espace) ou, sur papier, de la carte de code n° **1** qui dresse la liste des principaux types de "déficiences" : motrice, visuelle, auditive, viscérale, intellectuelle, etc. Dans certains cas, il vous sera impossible de préciser la déficience ; par exemple, une réponse du type "sclérose en plaques", qui d'une part est une maladie et d'autre part peut entraîner des déficiences variées (de la vue, des jambes, intellectuelles, ...) ; vous chiffrez alors **"01"** = **"sans objet, maladie sans déficience précisée"**. Dans d'autres, bien que vous ayez noté une maladie ("diabète insulino-dépendant", ou "silicose" par exemple), l'association de cette maladie avec une déficience unique et précise vous permettra de chiffrer : dans les deux cas cités, il s'agit respectivement d'une déficience du pancréas, chiffrée **"55"** = **déficience endocrinienne**, et d'une **déficience respiratoire**, chiffrée **"52"**.

⇒ Ensuite vous coderez l'**origine** de cette déficience à l'aide de la classification ad hoc (en tapant la barre espace) ou, sur papier, de la carte de code n° **2** qui couvre l'ensemble des domaines envisageables : maladies, accidents, problèmes de naissance, vieillissement, stress ou autres difficultés sociales ou relationnelles.

Vous remarquerez que pour chaque étape de codification le programme vous rappelle :

- le libellé de la nature de la déficience ;

et entre parenthèses :

- (le libellé de l'origine de la déficience).

MODULE B : DESCRIPTION DES INCAPACITES		JULES	
.TOILETTE (concerne l'hygiène corporelle)			
Faites-vous habituellement votre toilette sans l'aide de quelqu'un ? ***** 6 modalités *****			
0. Sans objet: ne se lave pas			raison de mes difficultés physiques
1. Oui, sans aide sans aucune difficulté		oui3	4. Oui, sans aide mais avec beaucoup de difficultés pour des raisons psychologiques (phobie de l'eau, adolescent en opposition)
2. Oui, sans aide mais avec quelques difficultés			
3. Oui, sans aide mais avec beaucoup de difficultés en			
Pauseb modb Btoi1	c 3		Bali1 Bali2
Btoi1a			Bali2a
Bhab1			Bali3
Bhab1a			Bali3a

MODULE B : DESCRIPTION DES INCAPACITES		JULES	
.TOILETTE (concerne l'hygiène corporelle)			
Depuis quel âge souffrez-vous de cette difficulté ? -Si c'est depuis la naissance, SAISIR 0. -Si la personne interrogée ne connaît pas précisément la réponse mais qu'elle indique néanmoins que c'est depuis au moins la date d'entrée en institution, SAISIR 127. Rappel : JULES a 110 ans et est entré dans cette institution en 1985.			
Entrer une valeur comprise entre 0 et 127			
Pauseb modb Btoi1	c 3	oui3	Bali1 Bali2
Btoi1a	89		Bali2a
Bhab1			Bali3
Bhab1a			Bali3a

MODULE B : DESCRIPTION DES INCAPACITES		JULES	
CAUSE ET ORIGINE DES DIFFICULTES DE TOILETTE, D'HABILLAGES, OU D'ALIMENTATION			
Quelle(s) est(sont) la ou les cause(s) de ces difficultés ? -Faire sa toilette seul -Couper sa nourriture et/ou se servir à boire			
0. cause non encore signalée			7. xxx
1√ LA RATE QUI S'DILATE			8. xxx
2√ LA CERUELLE QU'ÉTINCELLE			9. xxx
3. xxx			10. xxx
4. xxx			11. xxx
5. xxx			12. xxx
6. xxx			
Entrer au maximum 5 valeurs			
Bcoz	1-2		

MODULE B : Description des incapacités

En posant des questions portant sur des activités élémentaires de la vie quotidienne, ce module vise à évaluer le degré d'autonomie de la personne. Peut-elle **sans aide** : faire sa toilette, s'habiller, s'alimenter, assurer l'hygiène de l'élimination urinaire et fécale, se lever, se coucher, s'asseoir, se déplacer, s'orienter, faire ses courses...

Chaque fois qu'une incapacité ou une difficulté est déclarée, on demande :

- ◆ l'ancienneté de cette difficulté. Cette question d'ancienneté est posée en général immédiatement après la réponse signalant une difficulté.
Il est possible, surtout dans le cas où ce n'est pas la personne concernée qui répondra, que vous obteniez une réponse de la forme « *je ne sais pas exactement, mais la personne souffrait déjà de cette incapacité quand elle est arrivée dans l'établissement* ». Dans ce cas, vous saisissez '12'.

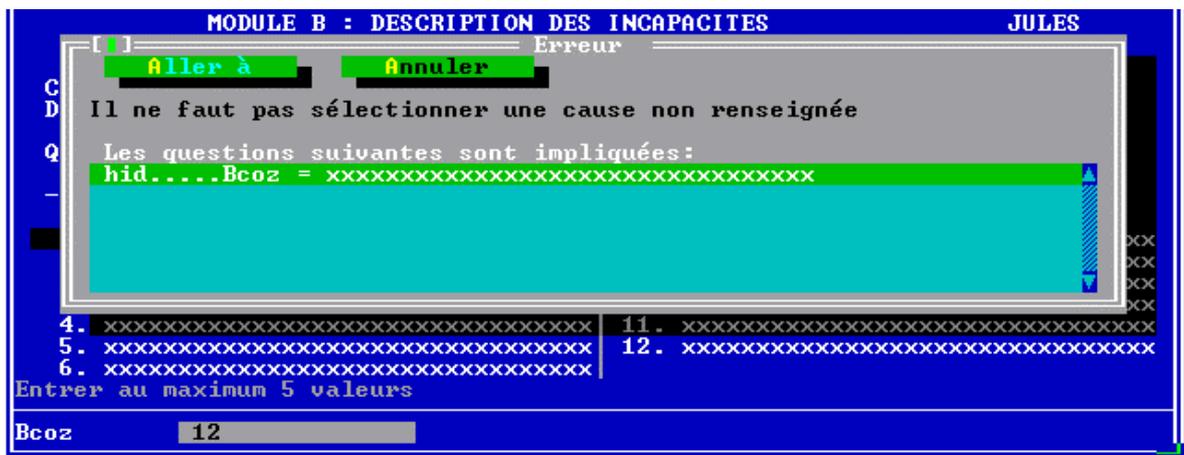
- ◆ la (ou les) cause(s), en se référant aux déficiences déclarées dans le module A.

Pour éviter de poser la question de la cause à chacune des incapacités signalées (le module "b" comporte plus de 40 questions sur les diverses incapacités), on les a regroupées en 6 "paquets" correspondant à des incapacités de natures voisines. La question sur la cause est posée globalement, à la fin de chaque paquet.

Les difficultés dont on demande la cause sont rappelées sur l'écran avant la question :

Les questions de la forme Bcoz (il y en a 6, autant que de « paquets de difficultés), admettent des réponses multiples. Dans l'exemple ci-dessus, la personne répond que les difficultés qu'elle éprouve pour faire sa toilette et se servir à boire/ou couper sa nourriture sont causées par « la rate qui's dilate » et vous tapez alors **1**, et par « la cervelle qu'étincelle » et vous saisissez à la suite **2** (laissez un espace entre '1' et '2').

- * Si vous tapez 1 puis 2 sans séparateur, l'ordinateur comprend le chiffre 12 (qui fait partie de sa liste de modalités) et vous envoie le message d'erreur suivant:



- ⇒ tapez [ENTREE] ou [A] pour revenir dans le champ de saisie de Bcoz et saisissez **1 [ESPACE] 2**.

MODULE B : DESCRIPTION DES INCAPACITES **JULES**

CAUSE ET ORIGINE DES DIFFICULTES DE TOILETTE, D'HABILLAGES, OU D'ALIMENTATION

Quelle(s) est(sont) la ou les cause(s) de ces difficultés ?

-Faire sa toilette seul -Couper sa nourriture et/ou se servir à boire

0√ cause non encore signalée	7. xxx
1. LA RATE QUI S'DILATE	8. xxx
2√ LA CERVELLE QU'ÉTINCELLE	9. xxx
3.	10. xxx
4. xxx	11. xxx
5. xxx	12. xxx
6. xxx	

Entrer au maximum 5 valeurs

Bcoz 0-2

MODULE B : DESCRIPTION DES INCAPACITES **JULES**

CAUSE ET ORIGINE DES DIFFICULTES DE TOILETTE, D'HABILLAGES, OU D'ALIMENTATION

Quelle est la cause non encore signalée de ces difficultés ?

-Faire sa toilette seul -Couper sa nourriture et/ou se servir à boire

Bcoza[1] j'ai de l'arthrose Bcod []

Bcozau [] Bor

Bcoza[2] [] Bnat

Bor [] Bcod

Bnat []

MODULE B : DESCRIPTION DES INCAPACITES **JULES**

.ORIGINE DU PROBLEME CITE

Quelle est l'origine du trouble ci-dessous ?

-j'ai de l'arthrose

Bcoza[1] j'ai de l'arthrose Bcod []

Bcozau 2 non Bor

Bcoza[2] [] Bnat

Bor j'en sais rien Bcod

Bnat []

.ORIGINE DU PROBLEME CITE

Pour l'enqueteur : Codifier l'ORIGINE de cette déficience :

-j'ai de l'arthrose(j'en sais rien)

(Appuyer sur la barre d'espace pour faire apparaître la fenêtre permettant le choix du code de l'origine de la déficience)

Bcoza[1] j'ai de l'arthrose Bcod NSP

Bcozau 2 non Bor

Bcoza[2] [] Bnat

Bor j'en sais rien Bcod

Bnat 1.9

♦ Il est possible que la personne impute la cause de ses difficultés à un problème de santé qu'elle a omis de signaler (ou que le questionnaire n'aurait pas permis de repérer) jusque là et qui ne figure donc pas dans la liste présentée à l'écran. Dans ce cas, saisir **0. Cause non encore signalée.**

Vous êtes alors invités à décrire la nature et l'origine de cette déficience, exactement sur le même mode que dans le module A.

♦ vous pouvez utiliser la combinaison de touches [CTRL+N] pour chiffrer les réponses "ne sait pas" à la question Bcod. Une alternative étant de coder les **origines inconnues** à l'aide du chiffrage **0.1** de la classification (cf carte de codes n°2).

♦ Après saisie de ces informations, le programme incrémente automatiquement la liste des déficiences et lors du prochain écran de la forme Bcoz (ou en revenant en arrière visualiser l'écran Bcoz précédent), vous observerez que la déficience relevée précédemment s'est bien rajoutée à la suite des autres:

MODULE B : DESCRIPTION DES INCAPACITES		JULES
CAUSE ET ORIGINE DES DIFFICULTES DE TOILETTE, D'HABILLAGE, OU D'ALIMENTATION		
Quelle(s) est(sont) la ou les cause(s) de ces difficultés ?		
-Faire sa toilette seul -Couper sa nourriture et/ou se servir à boire		
0. cause non encore signalée 1. LA RATE QUI S'DILATE 2. LA CERUELLE QU'ÉTINCELLE 3. j'ai de l'arthrose 4. xx 5. xx 6. xx	7. xx 8. xx 9. xx 10. xx 11. xx 12. xx	
Entrer au maximum 5 valeurs		
Bcoz <input style="width: 100px;" type="text"/>		

MODULE B : DESCRIPTION DES INCAPACITES		JULES
.MOBILITE : introduction et filtrage		
Habituellement (en dehors d'un accident ou d'une maladie passagère) êtes-vous obligé de rester en permanence...		
1. Au lit		
2. Dans la chambre		
3. A l'intérieur du bâtiment de l'institution		
4. Non, peut sortir		
Bmob1	4	bmob14
Bmob1a		

MODULE B : DESCRIPTION DES INCAPACITES		JULES
Enquete: 32/942		
.DEPLACEMENTS à L'EXTERIEUR(à partir de la porte d'entrée, sans moyen de transport)		
Quelle est la plus longue distance en mètres que vous pouvez parcourir seul (en marchant avec ou sans béquilles..., ou en fauteuil roulant) ,sans vous arrêter et sans être gravement incommodé ?		
-Indiquer 0 si la personne ne peut se déplacer seule		
-Indiquer 997 si elle déclare faire au moins un kilomètre		
Entrer une valeur comprise entre 0 et 999		
Bdpe1	1	ouisv
Bdpe1a		
Bdpe2	997	

MODULE B : DESCRIPTION DES INCAPACITES		JULES
Pour l'enqueteur		
D'après ce que vous avez pu constater, la personne souffre-t-elle de déficiences ou handicaps que le questionnaire n'aurait pas permis de relever ?		
1. Oui		
2. Non		
Bavis	1	oui
Bautr		
Brem		

MODULE B : DESCRIPTION DES INCAPACITES		JULES
Pour l'enqueteur		
Précisez-en la nature		
10. Une déficience motrice		90. Une(ou plusieurs) autre(s) déficience(s)
20. Une déficience de vision		
30. Une déficience d'audition		
70. Une déficience mentale, intellectuelle ou psychologique		
Entrer au maximum 4 valeurs		
Bavis	1	oui
Bautr		
Brem		

La question Bmob1 sur le confinement est très importante pour la suite du questionnaire car sa réponse filtre un grand nombre de questions (par exemple on ne demandera pas à une personne confinée au lit si elle sort souvent ou si elle peut descendre des escaliers, etc...).

☞ **Est considérée comme confinée au lit (ou à la chambre, ou à l'intérieur de l'établissement) une personne qui demeure en permanence au lit (ou à la chambre, ou à l'intérieur de l'établissement).**

☛ De plus, nous avons fait l'erreur pour cette question d'inverser l'ordre de difficultés: contrairement aux questions précédentes, pour lesquelles la modalité 1 représente une situation "sans difficultés", ici **la modalité 1. Confiné au lit est la situation la plus sévère.**

⇒ ATTENTION à bien saisir la réponse **4** pour les personnes (vraisemblablement les plus nombreuses) ne subissant aucun confinement particulier.

◆ La question Bdpe2 concerne les difficultés de la personne à faire seule 1 kilomètre à pied (même à l'aide de cannes, béquilles...) *ou en fauteuil roulant*. Si la personne dit pouvoir faire 100 mètres avant d'être fatiguée: saisissez 100. Si elle déclare pouvoir faire seule 1 kilomètre ou davantage, saisissez 997.

◆ Pour conclure le Module B, vous aurez vous-même à répondre à une question permettant de relever des déficiences que le questionnaire n'aurait pas jusqu'alors recensées

Si Bavis=non, on enchaîne sur le module C. Si par contre vous répondez "oui", il vous est alors demandé de préciser la nature de cette ou de ces déficiences, en les codant (variable Baur) et éventuellement en décrivant en clair (variable Brem) les éventuelles "autres déficiences" codées "90".

MODULE C : ENVIRONNEMENT SOCIO-FAMILIAL		JULES					
Quel est le prénom du frère ou de la soeur que vous voyiez le plus souvent ?							
		Cprenom	Csexe	Cage	Cdon	Cvisit	Ctel
visiteur[6]		AUGUSTE					
visiteur[7]							
visiteur[8]							

MODULE C : ENVIRONNEMENT SOCIO-FAMILIAL		JULES					
Quel est le prénom d'un autre frère ou soeur que vous voyez aussi souvent ?							
		Cprenom	Csexe	Cage	Cdon	Cvisit	Ctel
visiteur[6]		AUGUSTE	1	100	1		
visiteur[7]		IPHIGENIE					
visiteur[8]							

MODULE C : ENVIRONNEMENT SOCIO-FAMILIAL		JULES					
Où habite IPHIGENIE ?							
<ol style="list-style-type: none"> 1. La même institution 2. La même ville ou ses environs 3. La même région 4. Plus loin, en France 5. A l'étranger 							
		Cprenom	Csexe	Cage	Cdon	Cvisit	Ctel
visiteur[6]		AUGUSTE	1	100	1		
visiteur[7]		IPHIGENIE	2	112	5		
visiteur[8]							

MODULE C : ENVIRONNEMENT SOCIO-FAMILIAL		JULES				
.AUTRES RELATIONS FAMILIALES ET AMICALES						
Avez-vous actuellement une fiancée, copine, partenaire ?						
<ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non 						

MODULE C : Environnement socio-familial

Ce module est consacré à l'environnement socio-familial.

En particulier vous remplirez un tableau sur les relations familiales de la personne. Dans le cas où le nombre d'individus d'une des parentés suivantes : enfants, frères et sœurs, petits-enfants, grands-parents, est supérieur à 2, le questionnaire portera sur les 2 enfants (ou 2 frères et sœurs, etc...) que la personne voit le plus souvent ou, si elle n'en voit pas certains plus souvent que d'autres sur les aînés.

◆ Par exemple, Si la personne a 3 frères et 2 sœurs :

Le programme demande le prénom de celui qu'elle voit le plus souvent, puis quelques renseignements sur la fréquence des contacts. Puis il adapte les questions pour le ou la deuxième qu'elle voit le plus souvent.

*Si la personne déclare ne pas voir certains frères ou sœurs plus souvent que d'autres, vous retiendrez les 2 premiers dont la personne parle, ou si la personne ne cite pas de prénom, vous demanderez « **quels sont les deux plus âgés ?** ». Vous passerez pour ceux-ci la série de questions sur leur sexe, âge, domicile, et fréquence des contacts.*

Le programme fonctionne de la même façon pour les autres degrés de parenté.

◆ Pour préciser le sens de la question **Cdom**, vous pourrez commencer à **lire les modalités** 1 (*dans la même institution*), 2 (*dans la même ville*), 3....

◆ En fonction de la génération de la personne, vous pouvez adapter la formulation de la question Ccopin "Avez-vous actuellement un fiancé ?", ou un *petit copain*, un *partenaire*, un *compagnon*...

MODULE D : AMENAGEMENT DU BATIMENT, AIDES TECHNIQUES JULES

.ACCESSIBILITE DU BATIMENT

Eprouvez-vous des difficultés pour accéder seul au bâtiment de l'institution depuis la rue ou depuis le parking ?

1. Oui
2. Non

Paused C
modd Dabat 1 oui

MODULE D : AMENAGEMENT DU BATIMENT, AIDES TECHNIQUES JULES

.ACCESSIBILITE DU BATIMENT

Quelles sont les causes de ces difficultés ?

1. Cheminement de plein pied impraticable (du fait de la nature du sol, des obstacles, d'une largeur insuffisante)	4. Ascenseur mal adapté (trop petit, il reste des marches à franchir, ...)
2. Rampe d'accès impraticable (pente trop forte, sol glissant, ...)	5. Pas de places de parking réservées
3. Escalier impraticable (trop de marches, marches trop hautes, absence de mains-courantes, ...)	6. Franchissement difficile de la porte d'entrée du bâtiment
	7. Autres motifs
	8. C'est uniquement en raison de l'état de santé

Entrer au maximum 7 valeurs

Dabatc 3 4 6 7

MODULE D : AMENAGEMENT DU BATIMENT, AIDES TECHNIQUES JULES

.AMENAGEMENTS ET ADAPTATIONS DU BATIMENT

Disposez-vous de meubles ou d'équipements du bâtiment spécialement adaptés à votre usage en raison de problèmes de santé, handicaps, infirmités (lit ou siège adapté, barres de soutien, WC ou baignoire adapté...)?

1. Oui
2. Non, mais besoin
3. Non, pas besoin

Dibaid
Dadapt 2 non

MODULE D : AMENAGEMENT DU BATIMENT, AIDES TECHNIQUES JULES

.AMENAGEMENTS ET ADAPTATIONS DU BATIMENT

Quels sont les meubles dont vous auriez besoin ?

1. W.C. adaptés (siège percé, élévateur de W.C., barre d'appui,)	5. Un lit adapté
2. Une baignoire, une douche ou un lavabo adaptés	6. Des dispositifs de soutien (barres de soutien, mains-courantes, ...)
3. Une ou des tables adaptées (inclinables, réglables, roulantes, ...)	7. Des dispositifs adaptés pour ouvrir ou fermer les portes, fenêtres, volets, rideaux, ...
4. Un siège adapté	8. Autre mobilier adapté

Entrer au maximum 8 valeurs

Dadapm 2 7

MODULE D : Aides techniques et accessibilité du logement

Ce module tente de recenser de façon assez large

- ◆ l'ensemble des aménagements du logement (et de ses accès)
- ◆ les prothèses, appareils spéciaux, aides techniques, dont la personne peut être équipée ou se servir pour compenser une déficience quelconque.

D'où une énumération assez longue de matériels divers. Afin de raccourcir cette énumération, le module est divisé en plusieurs chapitres qui débutent le plus souvent par une question-filtre.

☞ Les modalités de réponse prennent aussi en compte la notion de "besoin". Si la personne dit avoir besoin d'aides techniques ou d'aménagements du logement, on lui demande de préciser lesquels.

- ◆ Les questions demandant de préciser la nature des aides qu'utilise (ou dont aurait besoin) la personne sont à **réponses multiples**

☞ Pour les questions suivantes, vous **lirez la liste des modalités**, et saisirez au fur et à mesure les réponses de l'enquêté:

☞ **Dadapm** (meubles ou équipements adaptés)

☞ **Dsoinl** (aides pour les soins personnels)

☞ **Damoba** (aides pour la marche et le déplacement)

☞ **Dtoura** (aides pour le transfert du lit au fauteuil)

☞ **Dmatdm** (matériel pour le traitement de maladies ou de handicap)

MODULE L : LE LOGEMENT EN INSTITUTION JULES

Où viviez-vous avant d'entrer dans cette institution ?

<ul style="list-style-type: none"> 1. Dans un domicile ordinaire indépendant 2. Dans le domicile des enfants 3. Dans le domicile des parents 4. Dans le domicile de proches (autres parents, amis...) 	<ul style="list-style-type: none"> 5. Dans une famille d'accueil 6. Dans une autre institution 7. Toujours vécu dans cette institution 8. Autres cas
---	--

Pausel	c		Lequip	
modl	6	auti	Lanjou	
Ltypin			Lamdej	
Ltemps			Lamnui	
Ltyplo			Lancop	

Quel type d'institution était-ce ?
(Appuyez sur la barre d'espace pour accéder à la classification)

Hierarchical

Code	Description
2.1	Foyers d'hébergement
2.2	Foyers de vie
2.3	Maisons d'accueil spécialisé (MAS)
2.4	Foyers à double tarification
2.5	Etablissements psychiatriques
2.9	Autres établissements pour adultes

Pausel	c			
modl	6			
Ltypin		2.5		
Ltemps				
Ltyplo				

MODULE L : LE LOGEMENT EN INSTITUTION JULES

TYPE de LOGEMENT

Disposez-vous des équipements suivants dans votre chambre...?
(plusieurs réponses possibles : lire la liste)

<ul style="list-style-type: none"> 1√ Une salle de bain (avec douche ou baignoire) 2. Un cabinet de toilette (ni douche ni baignoire) 3√ Des WC 	<ul style="list-style-type: none"> 4√ Un téléphone privatif 5√ Une télévision 6√ Un poste de radio individuel 7. Aucun de ces équipements
--	---

Entrer au maximum 5 valeurs

Pausel	C		Lequip	1-3-4-5-6
modl	6	auti	Lanjou	
Ltypin			Lamdej	
Ltemps	2	n2an	Lamnui	
Ltyplo	3	chi	Lancop	

MODULE L : LE LOGEMENT EN INSTITUTION JULES

OPINION SUR LE LOGEMENT ACTUEL ET CHANGEMENT DE LOGEMENT

Estimez-vous que vos conditions actuelles de logement sont...

<ul style="list-style-type: none"> 1. Très satisfaisantes 2. Satisfaisantes 3. Acceptables 4. Insuffisantes 5. Très insuffisantes 	
--	--

Lopin				
Lchglo				
Lnewlo				

MODULE L: Conditions de logement

- ◆ La question **Ltypin** fait appel à une classification accessible par la barre espace de votre ordinateur. Cette classification correspond à la carte de codes **0. Types d'établissements**.

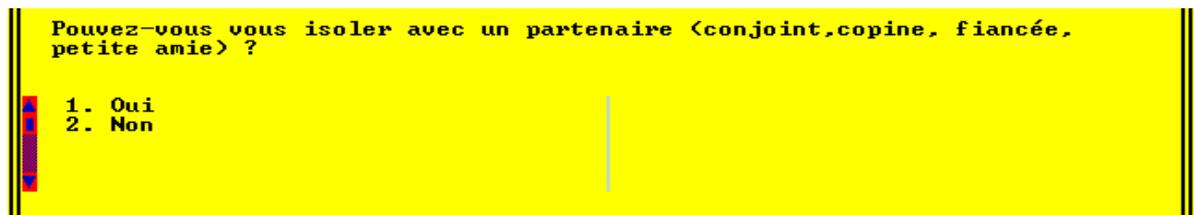
*Si vous sélectionnez une des rubriques **1.9, 2.9, 3.9**, ouvrez une remarque (par [CTRL+F4]) et essayez de préciser quelques éléments qui nous permettront de compléter la classification.*

- ◆ La question **Ltemps** n'est posée qu'aux personnes qui, avant d'arriver dans **cette** institution, étaient déjà hébergées en institution. Il s'agit de savoir depuis combien de temps au total la personne vit en institution.

- ◆ Question **Lequip** :

 **LIRE LES MODALITES**, indiquer les équipements présents

- ◆ Pour la question **Lamcop**:



```
Pouvez-vous vous isoler avec un partenaire (conjoint, copine, fiancée,
petite amie) ?
1. Oui
2. Non
```

vous adapterez les termes (partenaire, conjoint, petit ami...) suivant la génération à laquelle appartient la personne.

- ◆ Pour la question **Lopin**, il faudra sans doute souvent **préciser les modalités** "... très satisfaisantes ?, ... satisfaisantes ?, ..."). Cette question n'est posée que si c'est la personne concernée qui répond.

MODULE T : LES DEPLACEMENTS		JULES
MODULE TD Déplacements hors de l'établissement : non compris le parc ou le jardin		
Dans vos déplacements hors de l'établissement, êtes-vous gêné(e) du fait d'un handicap ou d'un problème de santé ?		
<ul style="list-style-type: none"> 0. Sans objet: Non autorisé à sortir 1. Pas de gêne 2. Gêné, mais peut se déplacer seul(e) sur tous itinéraires 	<ul style="list-style-type: none"> 3. Gêné, mais peut se déplacer seul(e) sur certains itinéraires 4. Ne peut se déplacer seul(e) 	
Pauset <input type="checkbox"/> C modt Igene <input type="checkbox"/> 2 Tgig Tdep[1] Tdep[2]		géné

MODULE T : LES DEPLACEMENTS		LUCIEN
MODULE TD Déplacements hors de l'établissement : non compris le parc ou le jardin		
Avant hier, samedi, avez-vous effectué au moins un déplacement hors de l'établissement, à partir de 4h du matin et jusqu'à dimanche matin 4h ?		
<ul style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non 		
Pauset <input type="checkbox"/> C modt Igene <input type="checkbox"/> 1 Tgig <input type="checkbox"/> 1 Tdep[1] <input type="checkbox"/> 2 Tdep[2]		pasgn oui non

MODULE T : LES DEPLACEMENTS		LUCIEN
MODULE TD Déplacements hors de l'établissement : non compris le parc ou le jardin		
Hier, dimanche, avez-vous effectué au moins un déplacement hors de l'établissement, à partir de 4h du matin et jusqu'à ce matin 4h ?		
<ul style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non 		
Pauset <input type="checkbox"/> C modt Igene <input type="checkbox"/> 1 Tgig <input type="checkbox"/> 1 Tdep[1] <input type="checkbox"/> 2 Tdep[2] <input type="checkbox"/> 1		pasgn oui non oui

MODULE T : LES DEPLACEMENTS		LUCIEN
MODULE TD Déplacements hors de l'établissement : non compris le parc ou le jardin		
Pour quelle raison ne vous-êtes-vous pas déplacé, avant hier, samedi ?		
<ul style="list-style-type: none"> 1. Pas besoin de me déplacer 2. Pas envie de sortir 3. Provisoirement incapable de se déplacer (maladie personnelle, maternité) 4. Tout à fait incapable de se déplacer 	<ul style="list-style-type: none"> 5. Nécessité de rester sur place 6. Pas de moyen de transport accessible ou disponible 7. Pas de sortie prévue par l'institution 8. Autre 	
Tnodep[1]	<input type="checkbox"/>	

MODULE T: Déplacements et moyens de transports

N.B. *Les sorties dans le parc ou le jardin de l'institution, même s'ils sont vastes, ne sont pas considérées pour l'enquête comme des « déplacements hors de l'établissement ».*

◆ Question **Tgene**

Certains pensionnaires de l'établissement ne sont pas autorisés à sortir de l'enceinte de l'établissement. D'après les tests précédents, la plupart le déclarent en réponse à cette question. La modalité « **0.sans objet** » filtre ainsi les questions suivantes sur les sorties.

Attention cependant à ne pas classer en « **0.sans objet** » les pensionnaires qui ne sont que *passagèrement confinés à l'intérieur de l'établissement* mais qui en dehors de ces périodes peuvent sortir. Ces individus doivent ensuite signaler à la question **Tnodep** la raison de leur « non-déplacement ».

◆ Question **Tgig**:

Les macarons **GIG** (Grand Invalide de Guerre) et **GIC** (Grand Invalide Civil) sont délivrés par la COTOREP ou la CDES. Ils offrent la possibilité de stationner sur les emplacements réservés. Dans certaines villes, le stationnement est gratuit pour les véhicules disposant du macaron GIC/GIG.

◆ Questions sur les **déplacements du jour précédant l'interview**:

Si l'interview se déroule un Lundi, on interrogera la personne sur ses déplacements éventuels du samedi et du dimanche. Pour les *autres jours de la semaine* (y compris les lendemains de jours fériés), la question portera sur les déplacements de la veille:

Ci-contre, voici un exemple d'une personne **interrogée un lundi**,

- n'étant pas sortie de l'établissement le samedi : Tdep[1]=2 (non)
- mais s'étant déplacée le dimanche : Tdep[2]=1 (oui)

Les [chiffres] entre crochets identifient le jour considéré du week-end:

- [1] correspond au **samedi** (1^{er} jour du week-end).
- [2] correspond au **dimanche** (2^{ème} jour du week-end).

Après avoir interrogé la personne sur ses déplacements du dimanche (*cf pages suivantes*), vous arrivez à la question **Tnodep[1]** qui concerne le « non-déplacement » de la journée du **samedi**.

MODULE T : LES DEPLACEMENTS SERGE

Quel était le motif de ce déplacement d'Hier, dimanche?
Taper sur la barre espace pour faire apparaître la liste des motifs.

Code	Description
1.81	Autres motifs personnels (lèche-vitrines, cérémonie religieuse ou civile, ré...

	IMOTIF	
Déplacement[1]	1.81	
Déplacement[2]		
Déplacement[3]		

MODULE T : LES DEPLACEMENTS SERGE

Quels moyens de transport successifs avez-vous utilisés pour ce déplacement ?
**** 34 modalités ****

<ul style="list-style-type: none"> 10. MARCHÉ À PIED uniquement 11. FAUTEUIL ROULANT 20. Bicyclette 21. Cyclomoteur non immatriculé: Conducteur 22. Cyclomoteur non immatriculé: Passager 23. Moto: Conducteur 	<ul style="list-style-type: none"> 24. Moto: Passager 29. Deux-roues sans autre précision 30. Conducteur seul 31. Conducteur avec passager 32. Passager 33. Tantôt conducteur, tantôt passager 34. Tricycle
--	--

Entrer au maximum 4 valeurs

	IMOTIF	TTR tautdep
Déplacement[1]	0	40-10-70-30 2
Déplacement[2]		
Déplacement[3]		

MODULE T : LES DEPLACEMENTS SERGE

Avez-vous effectué d'autres déplacements ?

<ul style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non 	
--	--

	IMOTIF	TTR tautdep
Déplacement[1]	1.81 70	1
Déplacement[2]	1.78 23	2
Déplacement[3]		

MODULE T : LES DEPLACEMENTS JULES

MODULE TP Permis de conduire et pratique de la conduite

Si vous disposez d'une voiture (vous appartenant ou à votre famille), comporte-t-elle un aménagement particulier du fait d'un handicap ou d'un problème de santé vous concernant ?

<ul style="list-style-type: none"> 0. Sans objet: Ne dispose pas de voiture 1. Oui, aménagée pour la conduite 2. Oui, aménagée pour le transport 3. Non, mais j'en aurais besoin 	<ul style="list-style-type: none"> 4. Non, je n'en ai pas besoin
--	---

Iperm	2	non	Icop	3	non
Iaper	2	non	Iann		

Tableau des déplacements

Vous interrogerez la personne sur **tous** ses déplacements successifs de la journée précédant l'interview, (**même s'il s'agit d'une brève sortie**, par exemple *aller acheter le journal à 50 mètres de l'établissement*). Ces questions sont reproduites de l'enquête transports de façon à assurer la comparabilité des résultats.

Chaque déplacement sera décrit sur une ligne **déplacement [i]** .

◆ Question **Tmotif**

Si la personne donne plusieurs motifs pour un même déplacement, retenir la raison principale.

Les modalités de réponse font l'objet d'une **classification** détaillée accessible en tapant la barre espace de votre ordinateur. Vous pouvez en avoir une vision globale en consultant la **carte de codes n°3: Code M. Motif du déplacement**.

◆ Question **TTR**

⇒ Vous devrez relever **tous les moyens de transports successifs** (dans la limite de **4**) utilisés par la personne pour un même motif de déplacement. utilisés par la personne pour le déplacement concerné.

Dans l'exemple ci-contre, pour *rentrer à son domicile (Tmotif=0)*, la personne a d'abord pris le *taxi (40)*, puis a *marché (10)*, a pris *l'avion (70)* avant de *conduire une voiture dans laquelle il était seul (30)*.

⇒ Les *34 modalités de réponse* tiennent sur *3 écrans* du questionnaire. Si vous avez un problème de manipulation ou de lecture sur cette liste de modalités, il vous sera plus aisé d'utiliser la **carte de codes n° 3: Code T. Mode de Transports** qui est mieux lisible et plus détaillée.

⇒ **Bien noter** que les modalités **30 à 39** forment le chapitre des **3 ou 4 roues**. Dans cet exemple, la réponse « **30. Conducteur seul** » correspond à une situation où la personne conduisait sa voiture et n'avait pas de passagers.

◆ Tant que la réponse à la question « Avez-vous effectué un autre déplacement ? » est **Tautdep = 1** (oui), on renseigne chaque nouvelle ligne du tableau. Le tableau est achevé après la description du dernier déplacement : **Tautdep=2** (non).

◆ Question **Tadapt:**

Un *permis "adapté"* en raison d'un handicap ou problème de santé est un permis d'une catégorie spéciale (**F**). Il est obtenu à la suite d'un examen de passage adapté. Il mentionne des restrictions particulières (autorisé seulement à conduire un véhicule à boîte de vitesses automatique, ...). **La simple mention "sous condition du port de verres correcteurs" n'entre pas dans cette catégorie**

◆ Question **Tamng:**

Dans l'énoncé des modalités **3 et 4**, Il faut comprendre « **besoin d'aménagements de véhicules** » (et non « *besoin d'une automobile* » puisque la question est **sans objet** si la personne ou sa famille ne dispose pas de voiture)

MODULE S : LA SCOLARITE ET LES DIPLOMES

JULES

Suivez-vous actuellement des études initiales dans une école, un collège, un lycée, une université ?
(y compris enseignement spécial, activités d'éveil)

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> 1. Oui (y.c. classes d'éducation spéciale, IMP, IMPRO) 2. Non, études terminées 3. Non, enfant pas encore en âge d'être scolarisé | <ul style="list-style-type: none"> 4. Non, jamais scolarisé |
|---|--|

Pauses c
 mods Setud 1 oui

MODULE S : LA SCOLARITE ET LES DIPLOMES

JULES

Dans quel type de classe ou d'établissement étudiez-vous ?

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> 1. Une classe ordinaire d'une école, collège, lycée, université 2. Une classe spéciale d'une école primaire ou maternelle ordinaire (CLIS: classe d'intégration scolaire) 3. Une classe spéciale d'un établissement secondaire ordinaire (SES: section d'éducation spéciale, GCA: groupe | <ul style="list-style-type: none"> classe-atelier) 4. Un établissement spécialisé de l'Education Nationale (EREA, EMP, ...) 5. Un établissement spécialisé des ministères de la Santé ou des Affaires Sociales (IMP, IMPRO, EMP, EMPRO) 6. Un établissement spécialisé - ministère non connu |
|--|--|

Sclass

MODULE S: Scolarité et diplômes

◆ Question Setude:

L'obligation scolaire s'impose à tous les enfants à partir de l'âge de 6 ans.

Les enfants et adolescents handicapés sont soumis à l'obligation éducative et ils reçoivent soit une *éducation ordinaire*, soit une *éducation spéciale*.

La scolarisation en classe ordinaire des enfants handicapés se présente sous la forme d'une *intégration individuelle sans soutien spécialisé*: accueil des élèves avec les seuls moyens de l'Education Nationale, dans des *classes ordinaires* ou dans des *classes d'intégration scolaire*.

◆ Si Setude=1 (oui) → Question SClass:

L'éducation spéciale est assurée par des établissements dépendant de l'**Education Nationale** ou des **Affaires Sociales**. Les 5 premières modalités de la question Sclass devraient vous permettre de classer la majorité des réponses qui vous seront données.

☞ Utilisez l'énoncé des modalités pour faire comprendre la nature de la réponse attendue.

A défaut de pouvoir classer avec certitude la réponse dans une des 5 premières modalités, vous pouvez vous reposer sur la modalité **6**, et sinon répondez **Ne sait pas** ([CTRL+N]).

Vous trouverez page suivante une description plus détaillée du **système d'éducation spéciale** (modalités **2 à 5**):

Dans quel type de classe ou d'établissement étudiez-vous ?

- | | |
|--|---|
| <ol style="list-style-type: none">1. Une classe ordinaire d'une école, collège, lycée, université2. Une classe spéciale d'une école primaire ou maternelle ordinaire (CLIS: classe d'intégration scolaire)3. Une classe spéciale d'un établissement secondaire ordinaire (SES: section d'éducation spéciale, GCA: groupe | <ol style="list-style-type: none">classe-atelier)4. Un établissement spécialisé de l'Education Nationale (EREA, EMP,...)5. Un établissement spécialisé des ministères de la Santé ou des Affaires Sociales (IMP,IMPRO,EMP,EMPRO)6. Un établissement spécialisé - ministère non connu |
|--|---|

Sclass

Le système d'éducation spéciale (modalités 2 à 5):

- Etablissements dépendant du Ministère de l'Education Nationale (y.c. Ets. Privés)
 - ◇ 1^{er} degré (maternelle et primaire)
 - ⇒ Classes d'Intégration Scolaires spécialisées (**CLIS**) [modalité 2]
 - ⇒ Classes d'enseignement des écoles spécialisées:
 - * écoles primaires de plein-air [4]
 - * écoles autonomes de perfectionnement [4]
 - * écoles régionales du 1er degré [4]
 - ◇ 2^{ème} degré
 - ⇒ Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté des collèges (**SEGPA**) [3] Depuis 1996, les SEGPA ont remplacé:
 - * Section d'éducation spéciale (**SES**) [3]
 - * Groupe classes-Ateliers (**GCA**) [3]
 - ⇒ Classes d'enseignement des Etablissements Régionaux d'Enseignement adapté (**EREA**) (ex **ENP**: Ecoles Nationales de Perfectionnement) [4]:
Ces classes accueillent des jeunes handicapés (essentiellement des déficients intellectuels) de 12 à 16 ans.
 - ⇒ Les Lycées d'Enseignement Adapté (**LEA**) remplacent progressivement les **EREA**. [4]
- Etablissements spécialisés du secteur des Affaires Sociales (Ministère de l'Emploi et de la Solidarité) (tous les établissements suivants sont à classer en modalité [5])
 - ◇ Etablissements Médicaux et Sanitaires (**EMS**): **la scolarisation est assurée dans l'établissement hospitalier**:
 - ⇒ Etablissements hospitaliers, maisons de cure
 - ⇒ Aérium, préventorium, sanatorium
 - ⇒ maison d'enfants à caractère sanitaire
 - ⇒ maison de réadaptation fonctionnelle
 - ◇ Etablissements Médico-Educatifs (**EME**): la scolarisation est assurée à temps plein dans l'établissement spécialisé ou à temps partagé entre celui-ci et l'école ordinaire.
 - ⇒ Les Instituts Médico-Pédagogiques (**IMP**) accueillent les enfants et adolescents ayant un retard intellectuel
 - ⇒ Les Instituts Médico-Professionnels (**IMPRO**) leur dispensent une formation professionnelle
 - ◇ Etablissements sociaux et socio-éducatifs
 - ⇒ foyer d'aide sociale à l'enfance
 - ⇒ maison d'enfants à caractère social

MODULE S : LA SCOLARITE ET LES DIPLOMES		JULES	
De quelles aides ou matériel Bénéficiez-vous ?			
1. Des répétiteurs		services d'aides à domicile	
2. Des lecteurs		6. Autres	
3. Une aide personnelle			
4. Du matériel spécial			
5. SESSAD, SSES, ou autres			
Entrer au maximum 6 valeurs			
Snivec	0.1	Smats1	3-4-5
Stypet		Strfin	
Sautyp		Strspe	
Spens	1	Sinter	
Smatsp	2	Spertu	

MODULE S : LA SCOLARITE ET LES DIPLOMES		JULES	
Savez-vous lire(en français ou dans une autre langue y compris le braille) ?			
1. Oui, couramment			
2. Oui, mais difficilement			
3. Non			
Slire	1	Steced	
Secrir		Ssuped	
Scompt		Snivea	
Sdiplo			
Sgened			

MODULE S : LA SCOLARITE ET LES DIPLOMES		JULES	
Quel est le diplôme le plus élevé que vous avez obtenu dans l'enseignement général ?			
Tapez sur la barre espace pour faire apparaitre la liste des codes			
Slire	1	Steced	NSP
Secrir	1	Ssuped	41
Scompt	1	Snivea	
Sdiplo	1		
Sgened	0		

◆ Question **Smatsp**:

Parmi les aides individualisées figure le **SESSAD**/ Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile. Un SESSAD peut être rattaché à un établissement, mais ce service peut également être autonome. Il intervient dans le cadre de *l'intégration individuelle avec soutien spécialisé* et propose un projet pédagogique, éducatif et thérapeutique d'ensemble.

◆ Question **Smatsl**

Possibilité de saisir plusieurs réponses

- ◆ On posera les questions sur l'alphabétisation (**Slire, Secrir, Scompt**) à toutes les personnes de plus de 6 ans, y compris aux aveugles (qui sont susceptibles de lire et écrire en braille).

ATTENTION: Il s'agit bien d'enregistrer le fait que la personne **sait** (ou **ne sait pas**) lire (ou écrire ou compter) et non le fait qu'elle est dans l'incapacité de lire (par exemple si elle a les yeux fatigués, ou si elle n'a rien à lire).

◆ Questions **Sgened, Steced, Ssuped**:

Si la personne a déclaré avoir obtenu un diplôme (**Sdiplo=1**), on pose 3 questions, chacune délimitant un champ d'enseignement:

Dans l'exemple ci-contre, la personne

- n'a pas de diplôme de *l'enseignement général* (**Sgened=0**);
- ne sait pas si elle a un diplôme de *l'enseignement technique* (**Steced=CTRL+N**);
- et possède un *diplôme universitaire* de 1^o cycle (**Ssuped=41**).

MODULE E : L'EMPLOI		JULES
Quelle est votre occupation actuelle ?		
1. Exerce une profession, à son compte ou comme salarié, même à temps partiel,...	5. Retraité (ancien salarié) ou préretraité	
2. Chômeur (inscrit ou non à l'ANPE)	6. Retiré des affaires (ancien agriculteur, artisan, commerçant, profession libérale, etc...)	
3. Etudiant, élève, en formation, en stage non rémunéré,...	7. Femme au foyer	
4. Militaire du contingent	8. Autre inactif	
Pausee mode Eoccu		<input type="text" value="c"/>

Pour les moins de 15 ans , le module Emploi se résume aux questions suivantes:

Nous avons besoin de renseignements sur l'activité professionnelle (actuelle ou passée) de son père (ou de l'adulte qui a la charge de l'enfant)

Taper C pour continuer

MODULE E : L'EMPLOI		ADELE
Son père (ou la personne qui en a la charge) exerce-t-il ou a-t-il exercé une activité professionnelle ?		
1. Oui	<input type="text" value=""/>	
2. Non	<input type="text" value=""/>	

MODULE E : L'EMPLOI		ADELE
Quelle est la dernière profession que son père (ou la personne qui en a la charge) a exercée ?		
.Pour les salariés de l'état, des collectivités locales et des services publics, préciser aussi le grade.		
.Attention, pour les retraités, indiquer non la dernière, mais la principale fonction exercée.		
ECant	ECdms	<input type="text" value="1"/>
ECinac	ECprex	<input type="text" value="oui"/>
ECan	ECprof	<input type="text" value="artiste peintre"/>
ECns	ECstat	
ECdan		

MODULE E : L'EMPLOI		ADELE
Travaille-t-il ou travaillait-il... comme...		
1. Indépendant ou salarié, mais chef d'entreprise	4. Autre salarié du commerce ou de l'industrie	
2. Salarié de l'état ou des collectivités locales (y.c. PTT)	5. Aide un membre de sa famille dans son travail sans être salarié	
3. Salarié d'une entreprise publique ou nationale (EDF-GDF, SNCF, RATP, Banque de France...) ou salarié de la sécurité sociale	6. Autre travailleur ne percevant pas de salaire	
	7. Autres cas (dont travailleurs en C.A.T.)	

MODULE E: Emploi ou recherche d'emploi

Concerne toutes les personnes de 15 ans et plus. (Pour les moins de 15 ans, on demandera seulement la dernière profession exercée par le père, élément qui permettra de *chiffrer la catégorie socio-professionnelle*)

◆ La question introductive **Eoccup**, comme la plupart des questions sur l'activité de la personne, est recopiée de « **l'enquête emploi** » en population générale de l'Insee

- **Classez en « 1. Travaille... »**

⇒ Toutes les personnes *pourvues d'un emploi*, pour lequel elles sont en général *rémunérées*.

* Y compris les employés dans un CAT (Centre d'Aide par le Travail), un AP (Atelier Protégé), un CDTD (Centre de Distribution de Travail à Domicile).

⇒ Les personnes qui *aident un membre de leur famille* dans son travail, sans pour autant être rémunérées.

⇒ Les *apprentis sous contrat* (mais pas les élèves en pré-apprentissage, qui sont encore des scolaires)

⇒ Tous les *stagiaires rémunérés*, même s'ils sont en formation et les bénéficiaires de *contrats d'aide à l'emploi* (cf **carte de codes n° 5**)

⇒ Les *élèves-fonctionnaires*, qui perçoivent une rémunération pendant leurs études.

⇒ Les bénéficiaires d'une *dispense d'emploi* (convention sociale de la sidérurgie) ou en *congé de conversion*

⇒ Les personnes en *congés* de maladie, de maternité, congés annuels.

- **Exclure de la modalité « 1. Travaille... »**

⇒ Les personnes n'exerçant que des *activités bénévoles*

⇒ Les personnes en congé (non rémunéré) de longue durée (*congé parental, disponibilité*)

⇒ Les personnes au *service national*

⇒ Les bénéficiaires d'une *préretraite*

⇒ Les élèves ou étudiants *boursiers*

⇒ Les personnes en *invalidité*

⇒ Les personnes handicapées ayant des activités « *occupationnelles* » (par exemple dans un ATO : Atelier Thérapeutique Occupationnel)

- **Classez ensuite les personnes qui ne travaillent pas dans les postes 2 à 7.**

- **Classez enfin dans le poste « 8. Autre inactif » les personnes que vous n'avez pu classer ailleurs avec certitude**

* Y compris les personnes ne touchant qu'une pension de réversion, les personnes invalides, les handicapés en ATO).

Quelle est votre profession principale ?

EAprprof fabricant de questionna
 EAprtq
 EAstat

Etes-vous...

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> 1. Indépendant ou salarié, mais chef d'entreprise 2. Salarié de l'état ou des collectivités locales(y.c. PTT) 3. Salarié d'une entreprise publique ou nationale (EDF-GDF, SNCF, RATP, Banque de France...) ou salarié de la sécurité sociale | <ul style="list-style-type: none"> 4. Autre salarié du commerce ou de l'industrie 5. Aide un membre de sa famille dans son travail sans être salarié 6. Autre travailleur ne percevant pas de salaire 7. Autres cas(dont travailleurs en C.A.T.) |
|--|--|

EAprprof fabricant de questionna
 EAprtq 1 non
 EAstat 2 etat

Le module Emploi se divise ensuite en 3 sous-modules EA, EB et EC:

- Si la personne ne travaille pas (ou plus) actuellement (**Eoccup** différent de **1**):

⇒ soit elle cherche un emploi, ou en a déjà trouvé un qui commencera plus tard et on lui demande de préciser les causes de son inactivité professionnelle et les démarches entreprises pour *rechercher un emploi* dans le **module EB** puis de décrire son *activité professionnelle antérieure* (éventuelle) dans le **module EC**.

⇒ Soit elle ne souhaite pas travailler ou est inapte au travail pour des raisons de santé et on lui demande de décrire son *activité professionnelle antérieure* (éventuelle) dans le **module EC**.

Module EA: Activité professionnelle

- ◆ Question **EApr** (et **ECprof**):

Indiquer l'**intitulé précis du métier individuel exercé par la personne**, à son poste de travail (*ce n'est pas l'activité de l'établissement, ni la fonction du service dans lequel elle est insérée*)

- ◆ Question **Ea**

⇒ Les *salariés des entreprises publiques* (EDF, GDF, SNCF, RATP, banque de France, air france...) *et de sécurité sociale* doivent être classés en **3**.

⇒ vous classerez en **4**. les « **autres salariés du commerce et de l'industrie** » comme les salariés du privé.

⇒ Les *apprentis sous contrat* seront considérés comme **4**. « **salariés du commerce et de l'industrie** ».

⇒ Les *stagiaires rémunérés* seront considérés comme des salariés (**2, 3 ou 4**)

⇒ Les *prêtres, religieux(ses), pasteurs, rabbins,...* seront conventionnellement classés comme **4**. « **autres salariés** » .

Est-ce un emploi protégé ou réservé ?

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> 1. Non, c'est un emploi ordinaire 2. Oui, c'est un emploi de la fonction publique(y.c.PTI) ou des collectivités locales au titre des emplois réservés 3. Oui, c'est un emploi d'une autre entreprise, avec le bénéfice de la Garantie de ressources 4. Oui, c'est un emploi dans un | <ul style="list-style-type: none"> Centre d'Aide par le Travail (C.A.T.) 5. Oui, c'est un emploi dans un Atelier protégé (A.P) ou dans un Centre de Distribution de Travail à Domicile (CDTD) 6. Oui, c'est un autre emploi protégé |
|--|--|

EApruf	fabricant de questionna
EAprtg	4 oui
EAstat	

◆ Question Eaprtg

- [modalité 1]. Vous classerez ici les travailleurs qui ne bénéficient pas d'un emploi protégé ou réservé.
- [modalité 2]. Un certain nombre d'emplois des catégories B, C et D des administrations de l'Etat et des collectivités locales sont réservés aux travailleurs handicapés. Il s'agit la plupart du temps d'un poste de travail tout à fait ordinaire.
- [modalité 3]. Vous classerez ici les personnes handicapées travaillant en milieu ordinaire (mais pas dans la fonction publique) et bénéficiant de la **Garantie de Ressources**. Cette garantie est assurée par l'Etat sous forme d'un complément de rémunération qui s'ajoute au salaire versé par l'employeur si ledit salaire subit un abattement en raison d'une moindre productivité.
- Les modalités 4 et 5 concernent le travail en milieu protégé: ce sont les COTOREP (Commissions Techniques d'Orientation et de Reclassement Professionnel) qui orientent les personnes handicapées vers des structures de travail protégé:
 - Les **Centres d'Aide par le Travail** (CAT) accueillent des personnes handicapées dont la capacité de travail n'excède pas le tiers de celle d'un travailleur valide. Ces travailleurs n'ont pas le statut de salarié.
 - Les **Ateliers Protégés** (AP) et les **Centres de Distribution de travail à Domicile** (CDTD) sont des unités économiques de production et ont des structures très proches des entreprises du milieu ordinaire. La capacité de travail exigée est au moins égale au 1/3 de la capacité normale.Ces travailleurs ont le statut de salariés et les dispositions du code du travail leur sont applicables. Ils peuvent bénéficier de la garantie de Ressources.
- [modalité 6]. Vous classerez dans ce poste les *autres travailleurs* ayant un emploi protégé et non classables dans les modalités 3 à 5.

MODULE E : L'EMPLOI		JULES
Quelle est la position professionnelle de votre emploi actuel ? **** 10 modalités ****		
1. manoeuvre ou ouvrier spécialisé (os1, os2, os3, etc)...	2. ouvrier qualifié ou hautement qualifié (p1, p2, p3, ta, oq, etc)...	3. agent de maitrise dirigeant des ouvriers, maitrise administrative ou commerciale
4. agent de maitrise dirigeant des techniciens ou d'autres agents de maitrise	5. technicien, dessinateur, URP(non cadre)	6. instituteur, assistant(e) social(e), infirmier(e) et autre personnel de catégorie B de la fonction publique
		7. ingénieur ou cadre (les employés, techniciens, agents de maitrise n'ayant pas la qualité de cadre ne devront pas se classer ici meme s'ils cotisent a une caisse de retraite des cadres)
		8. professeur et personnel de catégorie A de la fonction publique
EAposi		

MODULE E : L'EMPLOI		JULES
Quelle est la position professionnelle de votre emploi actuel ? **** 10 modalités ****		
6. instituteur, assistant(e) social(e), infirmier(e) et autre personnel de catégorie B de la fonction publique	7. ingénieur ou cadre (les employés, techniciens, agents de maitrise n'ayant pas la qualité de cadre ne devront pas se classer ici meme s'ils cotisent a une caisse de retraite des cadres)	8. professeur et personnel de catégorie A de la fonction publique
		9. employé de bureau, employé de commerce, agent de service, aide soignant(e), gardienne d'enfants, personnel de catégorie C ou D de la fonction publique
		10. Autres cas : Précisez (coefficient, niveau, échelon, position hiercharchique, etc,...)
EAposi		10

MODULE E : L'EMPLOI		JULES
Pouvez-vous préciser la qualification de votre emploi (coefficient, niveau, échelon, position hiérarchique,...)		
EAposx		sous-chef adjoint niv.3
EAform		
EAforx		

MODULE E : L'EMPLOI		JULES
Etes-vous stagiaire de la formation professionnelle ou bénéficiaire d'un contrat d'aide à l'emploi ? (C.E.S, contrat de qualification, d'adaptation,...)		
1. Oui	2. Non	
EAposx		sous-chef adjoint niv.3
EAform		1 oui
EAforx		

◆ Question **EAposi** (et **ECposi**) (ne concerne que les salariés) :

☞ cette question aurait due être formulée « *Quelle est la position professionnelle de l'emploi occupé par la personne ?* ». En effet, c'est à vous, enquêteur de classer l'emploi que vous a décrit la personne dans un des 10 postes (**sur 2 écrans**).

⇒ Les *ouvriers de la fonction publique* doivent être classés comme ceux du secteur privé (**1 ou 2**)

⇒ Ne pas classer parmi les cadres (**7**) les « *assimilés cadres* », qui sont en général des *techniciens* (**5**), des *agents de maîtrise* (**3 ou 4**), des *VRP* (**5**) même s'ils cotisent à une caisse de retraite des cadres.

⇒ Les *apprentis* seront classés conventionnellement « *ouvriers non qualifiés* » (**1**), ou, dans les métiers non ouvriers, « *employés* » (**9**)

⇒ Les personnes handicapées travaillant en *Ateliers Protégés* (AP) ou en *CTDT* (Centre de Distribution de Travail à Domicile) ont le **statut de salarié** et seront classées normalement en fonction de leur qualification .

⇒ Bien que percevant une rémunération, les *travailleurs en CAT* (Centre d'Aide par le Travail) **n'ont pas à ce jour le statut de salarié**.

☞ Pour les travailleurs en CAT, le programme effectuera un **codage automatique** de la position professionnelle en Eaposi = « **10. Autres cas** » et remplira aussi **automatiquement** la réponse à la question Eposx: « *Travailleur en CAT* ».

La quasi-totalité des salariés doivent pouvoir être classés dans les postes 1 à 9; le poste **10. Autres cas** est d'usage exceptionnel et devra être renseigné avec le maximum de précisions.

◆ Questions **Eaform** et **Eaforx**

Si la personne répond « oui » à **Eaform**. « *Etes-vous stagiaire...?* », on l'invite à préciser la « nature du stage ou du contrat » en **Eaforx**. La réponse à cette question se fait à l'aide d'une classification décrite dans la **carte de codes n° 5**.

MODULE E : L'EMPLOI		JULES	
Comment avez-vous trouvé votre emploi ?			
**** 15 modalités ****			
1. par une démarche personnelle auprès de l'entreprise		7. en passant un concours ou un examen ordinaire	
2. par ma famille		8. en passant un concours avec épreuves aménagées pour personnes reconnues handicapées	
3. par relations personnelles		9. au titre d'un emploi réservé de la fonction publique	
4. par une association ou institution pour handicapés		10. comme contractuel au titre de la loi du 10 juillet 1987	
5. par une EPSR (Equipe de Préparation et de Suite au Reclassement, ou un OIP (Organisme d'insertion et de Placement)		11. en répondant à une annonce ou en en faisant passer une (journaux , tableaux d'affichage)	
6. par mon école, un organisme où j'ai suivi une formation		12. par l'ANPE , un autre organisme	
Entrer au maximum 15 valeurs			
EAtrou			

MODULE E : L'EMPLOI		JULES	
Comment avez-vous trouvé votre emploi ?			
**** 15 modalités ****			
7. en passant un concours ou un examen ordinaire		13. j'ai été contacté(e) par un employeur	
8. en passant un concours avec épreuves aménagées pour personnes reconnues handicapées		14. je me suis mis(e) à mon compte	
9. au titre d'un emploi réservé de la fonction publique		15. par un autre moyen	
10. comme contractuel au titre de la loi du 10 juillet 1987			
11. en répondant à une annonce ou en en faisant passer une (journaux , tableaux d'affichage)			
12. par l'ANPE , un autre organisme			
Entrer au maximum 15 valeurs			
EAtrou	15		

MODULE E : L'EMPLOI		JULES	
En raison d'un handicap ou d'un problème de santé, êtes-vous limité dans le genre ou la quantité de travail que vous pouvez accomplir ?			
Pour l'enquêteur : Formulez cette question exactement dans les termes où elle est écrite. Si la personne vous la fait répéter, relisez la sans en changer un mot et notez la réponse. Si cette réponse est "ne sait pas", ne tentez pas de reformuler ou d'interpréter la question dans le but d'obtenir un "oui" ou un "non".			
1. Oui			
2. Non			
EAtemp	2	part	EAffina
EAccess	1	oui	EAffqui
EAchpr	2	non	EAmng
EAchg	2	cdé	EAmam
EAlimi	1	oui	EAmamx

◆ Question **EAtrou** (les modalités de réponses tiennent sur **2 écrans**)

Possibilité de saisir plusieurs réponses

Cette question sur les *filières d'embauche* vise à appréhender les différences entre les modes de recherche d'emploi selon que la personne est handicapée ou non (en comparaison avec les chiffres de l'enquête emploi).

Le code du travail donne à l'**ANPE** l'obligation de placement des travailleurs handicapés.

- [modalité 04]. Des associations aident à la recherche d'emploi, notamment:
 - ⇒ *l'Association des Paralysés de France (APF)*
 - ⇒ *La Ligue pour l'Adaptation du Diminué Physique au Travail (LADAPT)*
- [modalité 04]. Dans de nombreux établissements (CAT, IMPRO, foyers), existent des *services « de suite »* qui s'efforcent d'apporter leur soutien aux personnes handicapées dans toutes les étapes du processus d'accès à une vie professionnelle stable.
- [modalité 05]. Les *Equipes de Préparation et de Suite au Reclassement (EPSR)* et les *Organismes d'Insertion et de Placement (OIP)* fonctionnent en liaison avec l'ANPE et les COTOREP et ont pour mission prioritaire le placement des travailleurs handicapés en milieu ordinaire de travail avec un contrat de travail durable.
De plus, ces organismes assurent le suivi des personnes insérées en milieu ordinaire de travail et favorisent le maintien dans l'emploi des salariés handicapés.
- [modalité 08]. Les concours d'accès à la fonction publique sont ouverts sans restriction à toutes les personnes handicapées sans aucune obligation de faire connaître leur handicap. Les candidats qui le souhaitent peuvent bénéficier *d'aménagements aux règles de déroulement du concours*. (Ne pas confondre avec les *emplois réservés*)
- [modalité 09]. **Emplois réservés** de la fonction publique (cf question EAptrg))
- [modalité 10]. La **loi du 10 juillet 1987** décrète que tout employeur occupant plus de 20 salariés dans le même établissement est tenu d'employer 6% de travailleurs handicapés.

◆ Question **EAlimi**

☞ **Il est primordial que vous la formuliez exactement dans les termes où elle est écrite.**

Cette question sera peut-être mal comprise par la personne. **Si la personne vous fait répéter la question, relisez la sans en changer un mot et notez la réponse. Si cette réponse est « ne sait pas », ne tentez pas de reformuler ou d'interpréter la question dans le but d'obtenir un « oui » ou un « non ».**

MODULE E : L'EMPLOI				JULES	
En raison d'un handicap ou d'un problème de santé, votre emploi a-t-il bénéficié d'un financement de l'AGEFIPH (Association nationale pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Handicapés) ?					
1. Ne sait pas ce qu'est l'AGEFIPH		portes,...) ou des circulations			
2. Oui, pour étude et aménagement de poste		5. Oui, pour une prime à l'embauche			
3. Oui, pour une formation		6. Oui, autre			
4. Oui, pour l'aménagement des accès (rampes, ascenseurs,		7. Non, mais j'en aurais eu besoin			
		8. Non, je n'en ai pas eu besoin			
EAtemp	2	part	EAFina	4	acces
EAccess	1	oui	EAqui		
EAchpr	2	non	EAmng		
EAchg	2	cdd	EAm		
EAlimi	1	oui	EAmx		

MODULE E : L'EMPLOI				JULES	
En raison d'un handicap ou d'un problème de santé, vos conditions de travail ont-elles été aménagées ?					
1. Oui					
2. Non					
EAtemp	2	part	EAFina	4	acces
EAccess	1	oui	EAqui	2	non
EAchpr	2	non	EAmng	1	oui
EAchg	2	cdd	EAm		
EAlimi	1	oui	EAmx		

MODULE E : L'EMPLOI				JULES	
De quel aménagement bénéficiez-vous ?					
1. Aide de quelqu'un		6. Bénéfice d'une formation professionnelle spécifique			
2√ Matériel spécial ou adaptation du poste de travail		7√ Fonctions modifiées ou différentes			
3. Horaire ou calendrier adapté		8. Possibilité de travailler à domicile			
4√ Transport ou stationnement spécial ou gratuit		9. Autres			
5. Affectation à un emploi plus proche de votre domicile					
Entrer au maximum 7 valeurs					
EAtemp	2	part	EAFina	4	acces
EAccess	1	oui	EAqui	2	non
EAchpr	2	non	EAmng	1	oui
EAchg	2	cdd	EAm	2-4-7	
EAlimi	1	oui	EAmx		

◆ Question **EAFina**

L'**AGEFIPH** (Association nationale pour la **G**estion du **F**onds pour l'**I**nsertion **P**rofessionnelle des **H**andicapés) a pour mission de favoriser l'emploi ou le maintien dans l'emploi des personnes handicapées en milieu ordinaire de travail.

Ce fonds, institué par la **loi du 10 juillet 1987**, est constitué des contributions versées par les entreprises de 20 salariés et plus, n'atteignant pas le quota de travailleurs handicapés, fixé à 6% de l'effectif.

Le champ d'intervention de l'AGEFIPH est très large:

⇒ Conseil aux entreprises concernant l'insertion des personnes handicapées, primes à l'insertion, aides à la création d'entreprises par des personnes handicapées...

⇒ Financement de l'aménagement des postes de travail, de l'accessibilité des lieux de travail.

⇒ Aides à la formation en alternance, à la formation professionnelle.

⇒ Incitation au rapprochement du milieu protégé et du milieu ordinaire.

Suivant les cas, les aides sont attribuées soit à l'employeur, soit directement à la personne handicapée.

◆ Question **EAmng**

☞ Vous pouvez **citer en exemple**, à la suite de la lecture de la question: *adaptation du poste de travail, horaires adaptés, fonctions modifiées, aide de quelqu'un...*

◆ Question **EAam**

Possibilité de saisir plusieurs réponses

☞ **LIRE LA LISTE des modalités de réponse.**

MODULE E : L'EMPLOI		JULES
<p>À la suite de quelles circonstances êtes-vous sans emploi actuellement ? **** 15 modalités ****</p>		
<p>8. j'ai perdu mon emploi: licenciement individuel</p> <p>9. j'ai démissionné (y compris pour suivre ou se rapprocher de son conjoint, pour d'autres raisons familiales ou par raison de santé)</p> <p>10. j'ai pris ma retraite</p> <p>11. j'ai cessé mon activité suite à un accident</p> <p>12. j'ai cessé mon activité pour d'autres raisons de santé</p>	<p>13. j'ai cessé mon activité pour raisons personnelles</p> <p>14. je n'avais jamais travaillé</p> <p>15. autres cas</p>	
EBcirc	11	11

MODULE E : L'EMPLOI		JULES
<p>Etait-ce...?</p>		
<p>1. ...un accident de travail (non compris accident de trajet)</p> <p>2. ...un accident du travail survenu lors du trajet Domicile-Travail</p>	<p>3. ...un autre accident de la circulation</p> <p>4. ...un autre accident</p>	
EBacci	2	traj
EBcoz		
EBtemp		
EBdema		

MODULE E : L'EMPLOI		TRYPHON
<p>Depuis 1 mois, a-t-il fait des démarches pour trouver un emploi ?</p>		
<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p>		

MODULE E : L'EMPLOI		TRYPHON
<p>Individu[3]: 86/116</p> <p>Quelles sont ces démarches ? **** 12 modalités ****</p>		
<p>6. A pris des dispositions pour s'établir à son compte</p> <p>7. S'est inscrit (ou est resté inscrit) dans une agence de travail temporaire</p> <p>8. A consulté une EPSR (Equipe de Préparation et de Suite au Reclassement, ou un OIP (Organisme d'insertion et de Placement)</p> <p>9. S'est inscrit (ou est resté inscrit) à l'ANPE</p> <p>10. A fait d'autres démarches</p>	<p>directes à l'ANPE (visite, consultation de tableau, participation à des actions menées par l'ANPE)</p> <p>11¹ A cherché par relations personnelles</p> <p>12¹ A utilisé d'autres modèles de recherche</p>	
<p>Entrer au maximum 12 valeurs</p>		
EBdenax	1-2-3-4-11-12	

Module EB: Recherche d'emploi

◆ Question EBcirc

☛* *Attention les 15 modalités de réponse tiennent sur 2 écrans.*

L'objectif est de saisir le plus précisément possible les raisons de la situation de « non-emploi » de la personne.

Par exemple, si la personne répond simplement « *j'ai perdu mon emploi* », vous devrez lui en faire **préciser les circonstances**: Est-ce à la suite d'un *accident* ?, ou d'un *licenciement* ?, ou d'une *démission* ?...

Autre cas de figure que vous pouvez rencontrer: si la personne répond « *c'est en raison de mon état de santé* » il faudra déterminer:

- *si elle a déjà travaillé, sinon [modalité 14].*
- *si elle a démissionné de son poste en raison de son état de santé, [modalité 09].*
- *si elle avait cessé provisoirement toute activité en raison de son état de santé [modalité 12].*

◆ Question EBacci

Si la personne avait cessé toute activité suite à un accident (EBcirc=11), on lui demande de préciser la *nature « administrative »* de cet accident. L'objectif est de bien différencier:

- les **accidents du travail**
 - ⇒ [modalité 2]. les *accidents de trajet*
 - ⇒ [modalité 1]. Les *autres accidents du travail*
- les **autres accidents**
 - ⇒ [modalité 3]. les *accidents de la circulation routière*
 - ⇒ [modalité 4]. les *autres accidents*

◆ Question EBdmx (si la personne a fait des démarches pour trouver un emploi)

☛* *Attention les 12 modalités de réponse tiennent sur 2 écrans. Possibilité de saisir plusieurs réponses*

☞ **LIRE LA LISTE des modalités de réponse.**

Cette question sur les modes de recherche d'emploi est analogue à la question Eatrou (module EA) décrite précédemment mais il faut ici **poser explicitement chaque item** pour savoir si la personne a, ou non, utilisé ce mode de recherche.

MODULE E : L'EMPLOI		ADELE	
<p>Avez-vous déjà exercé une activité professionnelle, même s'il y a longtemps? Exclure ici les activités purement occasionnelles, par exemple les jobs d'étudiants pendant les vacances</p>			
<p>1. Oui 2. Non</p>			
ECant	2	non	ECdms
ECinac			ECprex
ECan			ECprof
ECms			ECstat
ECdan			

MODULE E : L'EMPLOI		ADELE	
<p>Votre conjoint exerce-t-il ou a-t-il exercé une activité professionnelle ?</p>			
<p>1. Oui 2. Non</p>			
ECant	2	non	ECdms
ECinac	2	non	ECprex
ECan			1 oui
ECms			ECprof
ECdan			ECstat

MODULE E : L'EMPLOI		ADELE	
<p>Quelle est la dernière profession que votre conjoint a exercée ? .Pour les salariés de l'état, des collectivités locales et des services publics, préciser aussi le grade. .Attention, pour les retraités, indiquer non la dernière, mais la principale fonction exercée.</p>			
ECant	2	non	ECdms
ECinac	2	non	ECprex
ECan			1
ECms			AGRICULTEUR
ECdan			ECstat

Module EC: Activité professionnelle antérieure

Cette partie ne concerne pas les personnes qui travaillent, (c'est à dire celles qui ont répondu au module EA). On retrouve dans le module EC les mêmes questions que dans le module EA. Les instructions sont donc identiques.

Un des objectifs de ce module est de rassembler des informations destinées à « chiffrer » la catégorie socio-professionnelle de l'individu interrogé. C'est pourquoi les questions sont filtrées, conjuguées et adaptées en fonction des indications recueillies en amont du questionnaire.

- Pour les **moins de 15 ans**, les questions portent sur la dernière activité professionnelle du *père* ou, à défaut, de *l'adulte qui a la charge de l'enfant*.
- Pour les **femmes n'ayant jamais travaillé**, les questions portent sur la dernière activité professionnelle du *conjoint* (ou du dernier conjoint)
- ◆ L'exemple ci-contre correspond à une *retraîtée, veuve, n'ayant jamais travaillé et ne recherchant pas d'emploi*.

MODULE R : LES REVENUS		ADELE
Percevez-vous actuellement (ou votre famille perçoit-elle pour vous) une allocation, pension, ou autre revenu en raison de vos problèmes de santé ?		
<ul style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non 		
Pauser	C	
modr Rallo	1	oui

MODULE R : LES REVENUS		ADELE
Quels sont-ils ?		
LIRE LA LISTE		
1. Allocation aux adultes handicapés		éventuelle majoration tierce personne versées par un organisme de sécurité sociale (ou son équivalent après 60 ans)
2. Allocation compensatrice		8. Rente d'incapacité liée à un accident du travail
3. Garantie de ressources		9. Indemnités journalières de la sécurité sociale
4. Allocation d'éducation spéciale (AES)		10. Rente versée par une assurance ou une mutuelle
5. Allocations Logement pour raisons de santé : Allocation Logement Social(ALS), Aide personnalisée au logement(APL)		11. Pension militaire d'invalidité (ou pension 'd'ayant-cause')
6. Prestation Spécifique Dépendance (PSD)		12. Autres
7. Pension d'invalidité et son		
Entrer au maximum 12 valeurs		
Rallo1	1 3 8 9	

MODULE R: Revenus, allocations, situation juridique et administrative

◆ Question Ralloc

Citez en exemple les *indemnités journalières de la Sécurité Sociale* (que les gens n'associent pas toujours à une allocation), la *PSD*, les *pensions d'invalidité*, l'*Allocation de Logement Social*...

Bien retenir que ces revenus doivent avoir été **perçus en 1997**

◆ Question Ralol

☞ **LIRE LA LISTE des allocations.** *Possibilité de saisir plusieurs réponses*

- [modalités 01et 04]. L'**AAH (Allocation aux Adultes Handicapés)** concerne les personnes handicapées de 20ans et plus (ou 16 ans et plus si l'on est plus à charge). L'**AES (Allocation d'Education spéciale)** concerne les enfants handicapés de moins de 20 ans. Ce sont des *prestations familiales* versées par la CAF.
- [modalité 02]. Les Allocations compensatrices, versées, sur avis de la COTOREP, par l'aide sociale départementale sont de 2 formes:
 - ⇒ l'**ACTP (Allocation Compensatrice pour aide d'une Tierce Personne)**,
 - ⇒ Les **allocations compensatrices pour frais professionnels**, qui compensent les frais supplémentaires liés à l'exercice d'une activité professionnelle et que ne supporterait pas un travailleur valide ayant la même activité
- [modalité 03]. La **Garantie de Ressources** est le complément de rémunération versé par l'Etat que perçoit tout *travailleur handicapé* dont le salaire ne suffit pas à atteindre un *minimum de ressources de 90% du SMIC*.
- [modalité 05]. En complément des allocations logement de droit commun, les personnes handicapées peuvent prétendre à 2 types d'**allocations logements spécifiques**, versées sous conditions par la CAF:
 - ⇒ l'**ALS (Allocation de Logement Social)**, versée à la personne handicapée consacrant au loyer une part déterminée de ses ressources.
 - ⇒ L'**APL (Aide Personnalisée au Logement)** est versée directement à la personne ou fait l'objet d'une convention entre la CAF et l'établissement.
- [modalité 06]. La **PSD (Prestation Spécifique Dépendance)** est versée par l'aide sociale départementale sous conditions de ressources et après avis d'une commission évaluant le niveau de dépendance de la personne.
- [modalités 07, 08, 09]. Les **pensions d'invalidité, rentes d'incapacités, indemnités journalières**, sont versées par la caisse d'assurance maladie dont dépend la personne.
- [modalité 10]. On ne considère ici que les **rentes périodiques** (et non le versement d'un capital) indemnisant un accident ou une maladie survenu à la personne elle-même.

MODULE R : LES REVENUS		ADELE
Actuellement, quel est le montant total de ces allocations ? Présentez la carte sur les ressources et inscrivez le numéro de la tranche. **** 17 modalités ****		
*** AIDE ***		
0. Pas de revenu		6. De 2 950F à moins de 3 950F mensuel
1. Moins de 450F mensuel		7. De 3 950F à moins de 4 950F mensuel
2. De 450F à moins de 950F mensuel		8. De 4 950F à moins de 6 700F mensuel
3. De 950F à moins de 1 450F mensuel		9. De 6 700F à moins de 8 500F mensuel
4. De 1 450F à moins de 1 950F mensuel		10. De 8 500F à moins de 10500F
5. De 1 950F à moins de 2 950F mensuel		
Rmallo		

MODULE R : LES REVENUS		ADELE
Actuellement, quel est le montant total de ces allocations ? Présentez la carte sur les ressources et inscrivez le numéro de la tranche. **** 17 modalités ****		
*** AIDE ***		
11. De 10 500F à moins de 13 000F mensuel		15. De 29 500F à moins de 37 500F mensuel
12. De 13 000F à moins de 16 500F mensuel		16. Plus de 37 500F mensuel
13. De 16 500F à moins de 21 500F mensuel		
14. De 21 500F à moins de 29 500F mensuel		
Rmallo	16	16

MODULE R : LES REVENUS		ADELE
Au cours de votre vie, avez-vous perçu un capital versé par une société d'assurance ou une mutuelle, et indemnisant un accident corporel dont vous avez été la victime ?		
1. Oui		
2. Non		
Rcapit	1	oui Rproju
Rcapan		

MODULE R : LES REVENUS		ADELE
En quelle année, avez-vous perçu ce capital ?		
Entrer une valeur comprise entre 1900 et 2005		
Rcapit	1	oui Rproju
Rcapan	1965	

Les questions sur les montants des ressources:

Pour obtenir la réponse à ces 3 questions, vous procéderez par la méthode classique de **présentation de la carte de codes n° 10** (tranches numérotées de **0** à **16**) *en expliquant au besoin son fonctionnement.*

☞ La présentation des modalités de réponse sur l'écran est confuse. *Utilisez de préférence la carte papier pour coder la réponse.*

◆ Question **Rmallo**

On souhaite connaître l'ordre de grandeur des revenus perçus en raison des problèmes de santé de la personne

◆ Question **Rtotal**

On considère ici le « montant total des revenus » **y compris les allocations** évoquées précédemment.

◆ Question **Reste**

Le montant recherché est le reliquat d'argent dont dispose effectivement la personne après avoir payé ses frais d'hébergement (logement, nourriture...)

☞ Dans les 3 questions précédentes, on ne tient compte que des **revenus ACTUELS** de la personne, c'est à dire *au moment de l'enquête*. C'est pour cela qu'on ne fait pas référence aux 12 derniers mois ou à l'année écoulée comme dans les autres enquêtes.

Si par exemple une personne a cessé de percevoir une allocation mensuelle depuis au moins 2 mois, on ne comptabilisera pas celle-ci dans le montant demandé. De la même façon, vous ne comptabiliserez pas une pension versée trimestriellement si la personne a cessé de la percevoir depuis au moins 6 mois.

Si à l'inverse, une personne perçoit une allocation depuis seulement 1 mois, vous comptabiliserez celle-ci dans le montant demandé.

*Si on vous le demande, vous pouvez préciser qu'on considère ici les montants de ressources **avant impôt sur le revenu.***

◆ Question **Rcapit**

☞ Bien insister sur les derniers termes de la question: on ne considère que **les capitaux indemnifiant un problème de santé subi par la personne elle-même**. Par exemple, ne pas prendre en compte un capital-décès qui indemnise la personne mais en tant que *bénéficiaire* et non en tant que *victime*.

On pose cette question à part car :

⇒ la période de référence change: on ne se borne plus à *l'année écoulée*, mais on considère la *vie entière* de la personne (ce qui explique qu'on lui demande le cas échéant l'année de perception de ce capital)

⇒ *On ne demande pas le montant du capital*

MODULE R : LES REVENUS TRYPHON

Est-il placé sous un régime de protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice...)?

1. Oui
2. Non

MODULE R : LES REVENUS TRYPHON

Quel est ce régime de protection juridique ?

1. Sous tutelle aux prestations sociales
2. Sous sauvegarde de justice
3. Sous curatelle
4. Sous tutelle d'Etat
5. Sous autre tutelle

Individu[1]: 98/116
MODULE R : LES REVENUS JULES

De quel régime de sécurité sociale (assurance-maladie) bénéficiez-vous ?
**** 25 modalités ****

0. Sans objet (non couvert par l'assurance-maladie)	8. Artistes et auteurs
1. Régime général	9. Assurés volontaires ou personnels
2. Invalides de guerre, veuves et orphelins de guerre	10. Conventions internationales
3. Adultes handicapés	11. Médecins, praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés (y.c. non salariés)
4. Fonctionnaires et ouvriers de l'Etat	12. Militaires de carrière
5. E.D.F-G.D.F	13. S.N.C.F.
6. Etudiants	14. Autres spéciaux de salariés
7. Collectivités locales	

Rasal

MODULE R : LES REVENUS JULES

Bénéficiez-vous d'un régime maladie complémentaire (mutuelle, assurance...)?

1. Oui
2. Non

MODULE R : LES REVENUS JULES

Après de quelle mutuelle ou assurance ?

1 ^a AGF (Assurances Générales de France)	5. MGPT (Mutuelle Générale des PTI)
2. CNPO/CNRO (Caisse Nationale de Prévoyance des Ouvriers du bâtiment)	6. MNH (Mutuelle Nationale des Hospitaliers et des personnels de la santé publique)
3. GROUPAMA	7 ^a MUTUELLE INTEGRANCE (mutuelle des handicapés)
4. MGEN (Mutuelle Générale de l'Education Nationale)	8. Autres organismes

Entrer au maximum 2 valeurs

Rexota	1	oui	Rnsal
Ranac	1	oui	Rpsal
Ranaco	1-7		Rcompl
Retrai			Rctor
Rvsal			

◆ Question Rproju

Même placé en établissement, l'adulte handicapé est responsable de ses actes. S'il ne peut s'assumer seul, la loi prévoit des *mesures de protection* en faveur des incapables majeurs.

- [modalité 1]. Le juge aux tutelles peut prononcer le placement d'une personne sous **tutelle aux prestations sociales** s'il estime que ces prestations (allocations familiales, AAH...) ne sont pas utilisées dans l'intérêt de la personne handicapée. Cette forme de tutelle est exercée par des délégués agréés par les DDASS.
- [modalité 2]. La **sauvegarde de justice** est une mesure provisoire de première nécessité prise dans l'attente d'un régime plus protecteur (tutelle). Elle autorise la remise en cause, a posteriori, des actes passés: s'ils sont défavorables à la personne, ils peuvent être réduits, ou annulés.
- [modalité 3]. La **curatelle** est un régime d'incapacité partielle. Ce régime place un curateur aux cotés de la personne pour la guider et la conseiller dans ses actes de gestion.
- [modalité 4]. La **tutelle** est la forme de protection la plus complète. Elle entraîne une incapacité absolue. La personne placée sous tutelle est totalement déchargée de l'exercice de ses droits et ne peut plus passer aucun acte seule. Le juge désigne un tuteur qui agira au nom de la personne protégée.

◆ Questions sur les assurances maladies

⇒ régime maladie de la sécurité sociale: *25 modalités de réponse sur 2 écrans.*

⇒ Régime complémentaire maladie : *possibilité de 2 réponses* (une personne a parfaitement le droit d'avoir plusieurs « mutuelles » complémentaires).

Ne figurent dans la liste des modalités que les sociétés d'assurance ou mutuelles comptant le plus d'assurés, et *également la mutuelle INTEGRANCE qui est dédiée à la couverture maladie des personnes handicapées.*

De quels régimes obligatoires d'assurance-vieillesse dépendez-vous ?
(possibilité de répondre simultanément 1 et 2)

- 0. Sans objet : Ne cotise pas (ou pas encore)
- 1 Régimes de base des salariés
- 2 Régimes de base des non salariés

Entrer au maximum 2 valeurs

Rexotm	2	oui2	Ronsal	
Ramac	2	non	Rcosal	
Ramaco			Rcompl	
Retrai	1-2		Rcotor	
Rvsal				

Précisez le ou les régimes de base des salariés dont vous dépendez ?
. plusieurs réponses possibles

- 1. CNAU : régime général (géré en régions par les C.R.A.M.)
- 2. Fonctionnaires civils et militaires (y compris PIT)
- 3. Ouvriers de l'Etat
- 4. Entreprises publiques (RATP, SNCF, EDF-GDF)
- 5. Mines
- 6. ENIM (marins)
- 7. CRPCEN (clercs de notaires)
- 8. MSA (salariés agricoles)
- 9. CNRACL (collectivités locales)
- 10. Autres régimes de base des salariés (y compris Banque de France)

Entrer au maximum 3 valeurs

Rexotm	2	oui2	Ronsal	
Ramac	2	non	Rcosal	
Ramaco			Rcompl	
Retrai	1-2		Rcotor	
Rvsal	2 5			

Précisez le ou les régimes de base des non salariés dont vous dépendez ?
. plusieurs réponses possibles

- 1. MSA (exploitants agricoles)
- 2. ORGANIC (commerçants)
- 3. CANCAVA (artisans)
- 4. CNAUPL (professions libérales)
- 5. CNBF (avocats)
- 6. CAMAUIIC (régime des cultes)
- 7. Autres

Entrer au maximum 3 valeurs

Rexotm	2	oui2	Ronsal	2 6
Ramac	2	non	Rcosal	
Ramaco			Rcompl	
Retrai	1-2		Rcotor	
Rvsal	2-5			

Cotisez-vous à (ou percevez-vous une pension d') un régime complémentaire obligatoire d'assurance vieillesse (ARRCO, AGIRC, IRCANTEC, ...)?

- 1. Oui
- 2. Non

De quel régime complémentaire obligatoire de retraite dépendez-vous ?

- 1. AGIRC
- 2. ARRCO
- 3. IRCANTEC
- 4. Autres régimes complémentaires

Rexotm	2	oui2	Ronsal	2-6	
Ramac	2	non	Rcosal	1	oui
Ramaco			Rcompl	3	comp3
Retrai	1-2		Rcotor		
Rvsal	5				

◆ Question **Retrai**

Cette question concerne les personnes âgées de 16 ans et plus, qu'elles soient en activité (**cotisants** à un régime d'assurance-vieillesse) ou à la retraite (**bénéficiaires** d'un régime d'assurance-vieillesse)

La réponse **0. Sans objet** s'applique aux personnes qui n'ont pas encore commencé à cotiser pour la retraite (*étudiants, jeunes à la recherche d'un premier emploi...*) ou qui ne cotisent pas (*épouses d'exploitants agricoles...*)

☞ *Possibilité de répondre 1 et 2* (Un même individu retraité, s'il a exercé une activité salariée et une activité non-salariée, peut percevoir des pensions vieillesse de 2 régimes de base de nature différente)

◆ Suivant la réponse à la question précédente, on demande ensuite:

Pour les personnes qui travaillent ou en âge de travailler, on souhaite connaître la caisse de retraite à laquelle ils *cotisent actuellement*.

Pour les retraités, on souhaite connaître la ou les caisse(s) qui leur *verse leur(s) pension(s) de retraite*.

◆ Question **Rcosal**

Tous les salariés du secteur privé cotisent à un régime de **retraite complémentaire obligatoire**. (Et tous les anciens salariés ayant cotisé à une caisse de retraite complémentaire obligatoire perçoivent des revenus de celle-ci)

⇒ L'**AGIRC** regroupe l'ensemble des caisses de retraite des **cadres**

⇒ L'**ARRCO** regroupe l'ensemble des caisses de retraite des **non-cadres**. Elle comprend notamment l'**UNIRS** (Union Nationale des Institutions de Retraite des Salariés), la **CNRO** (Caisse de Retraite du Bâtiment et des Travaux publics), L'**AGRR** (Association Générale de retraite par Répartition)

⇒ L'**IRCANTEC** est l'Institution des Retraites Complémentaires des Agents Non Titulaires de l'Etat et des Collectivités publiques.

MODULE R : LES REVENUS ADELE

Avez-vous déposé (ou a-t-on déposé pour vous) un dossier devant la COTOREP ?

0. Sans objet: trop jeune, dépend de la CDES
 1. Oui
 2. Non

Rexotm	2	oui2	Rvnsal	2-6	
Ramac	2	non	Rcosal	1	oui
Ramaco			Rcompl	3	comp3
Retrai	1-2		Rcotor	1	oui
Rvsal	5				

MODULE R : LES REVENUS ADELE

Quelle décision a été rendue la dernière fois que le dossier est passé en COTOREP ?

0. La décision n'a pas encore été rendue
 1√ Reconnaissance comme travailleur handicapé
 2. Reconnaissance d'un taux d'incapacité
 3. Attribution d'allocations
 4. Orientation vers un établissement de travail protégé (CAT, AP)
 5. Orientation vers une structure de réinsertion professionnelle (centre de rééducation professionnelle, de préorientation, EPSR)
 6. Orientation vers une structure d'hébergement (foyer, MAS)
 7. Autre
 8√ Aucune aide accordée

Entrer au maximum 6 valeurs

Rcot

Erreur

Aller à Annuler

Les choix 0. Décision non rendue ou 8. aucune aide accordée ne permettent pas de réponses multiples

Les questions suivantes sont impliquées:
 hid...Rcot = Reconnaissance comme travailleur handicapé ,Aucune ai

MODULE R : LES REVENUS ADELE

Dans quelle catégorie de travailleur handicapé vous a-t-on classé ?

1. Catégorie A
 2. Catégorie B
 3. Catégorie C

Rtrav	2	B	Rcdes	
Rcotoa				
Rcores				
Rcodat				
Rcoda2				

Pour les adultes handicapés et les mineurs entrés dans la vie active (16 ans et plus)

Les **COTOREP** (Commissions Techniques d'Orientation et de Reclassement Professionnel) ont pour attributions de...

- ⇒ reconnaître la qualité de *travailleur handicapé*
- ⇒ se prononcer *l'orientation de l'adulte handicapé* et sur les mesures propres à assurer son *reclassement*.
- ⇒ désigner les établissements concourant à la rééducation, au reclassement, à l'accueil des adultes handicapés dans les *foyers d'hébergement*, les *ateliers protégés*, les *CDTD*, les *MAS (Maisons d'accueil Spécialisées)*
- ⇒ apprécier l'état de la personne et de déterminer un *taux d'incapacité*
- ⇒ attribuer l'**AAH (Allocation aux Adultes Handicapés)**, la **carte d'invalidité**.
- ⇒ Accélérer les procédures d'attribution d'avantages et de prestations sociales accordées aux adultes handicapés pour les *personnes infectées par le virus VIH ou présentant une affection évolutive grave*.

Chaque COTOREP (1 par département) peut être saisie par la personne handicapée elle-même, par sa famille, par la DDASS, l'ANPE, ou l'organisme médical ou social intéressé.

Dans tous les cas, la personne handicapée est informée de la saisine

◆ Question Rcotor

Comme on pose la question à toutes les personnes de 16 ans et plus, vous pourrez rencontrer le cas **0. sans objet**, réservé aux personnes de moins de 20 ans qui ne sont pas encore entrés dans la vie active (les étudiants par exemple) et dépendent donc de la CDES.

◆ Question Rcot

☞ **LIRE LA LISTE des décisions de la COTOREP et saisir toutes celles qui s'appliquent à la personne concernée.**

Certaines réponses sont incompatibles entre elles. Par exemple les réponses **0. Décision non rendue** ou **8. Aucune aide accordée** ne peuvent pas cohabiter avec une autre réponse (c'est le sens du message d'erreur ci-contre. Dans ce cas, Annulez la réponse et rectifiez).

- ◆ Si la personne a obtenu la reconnaissance de « travailleur handicapé », on lui demandera de préciser la catégorie: **A**: handicap léger, **B**: handicap modéré ou **C**: handicap lourd. (*Ne pas confondre avec les catégories d'invalidité attribuées, elles, par la sécurité sociale*)

MODULE R : LES REVENUS		ADELE	
Avez-vous déjà déposé (ou a-t-on déposé pour vous) un dossier devant la CDES (Commission Départementale d'Education Spéciale) ?			
1. Oui			
2. Non			
Rtrav		Rcdes	1 oui
Rcotoa			
Rcores			
Rcodat	NSP		
Rcoda2	NSP		

MODULE R : LES REVENUS		ADELE	
Quelle décision a été rendue la dernière fois que le dossier est passé devant la CDES ?			
0. La décision n'a pas été encore rendue		médico-éducatif	
1. Reconnaissance d'un taux d'incapacité		4. Attribution d'une aide par un Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD, SSES)	
2. Attribution d'allocation d'éducation spéciale		5. Autre	
3. Orientation vers un établissement		6. Aucune aide accordée	
Entrer au maximum 5 valeurs			
Rcd	3		

MODULE R : LES REVENUS		ADELE	
Avez-vous pu profiter de cette décision d'orientation vers un établissement médico-éducatif ?			
1. Oui		trop éloigné	
2. Oui, mais après attente		5. Non, préfère rester chez moi	
3. Non, car il n'y avait pas de place			
4. Non, car l'établissement était			
Rcda		Rcdda2	
Rcdtyp	1	Rinval	1 oui
Rautyp			
Rcdres	3		
Rcddat			

Pour les mineurs et les jeunes adultes (moins de 20 ans)

Chaque **CDES (Commission Départementale de l'Éducation Spéciale)** est compétente **dès la naissance** et au moins jusqu'au moment où le jeune peut rentrer dans la vie active. La compétence de la CDES cesse dès que le jeune handicapé atteint l'âge de 20 ans. Le dossier est alors transmis à la COTOREP.

Attributions de la CDES:

⇒ appréciation du handicap et détermination d'un *taux d'incapacité*

⇒ attribution de l'**AES (Allocation d'Éducation Spéciale)**

⇒ orientation vers un **établissement spécialisé**, soutien médico-psychopédagogique...

⇒ proposition pour l'attribution de bourses d'enseignement d'appoint

Toute CDES (1 par département) peut être saisie par les parents ou le responsable ayant la charge effective de l'enfant, par la DDASS, le directeur d'école, la CAF, ou par un service médical.

Dans tous les cas, les parents ou le responsable de l'enfant doivent être informés de la saisine

◆ Question Rdes

☞ Vous préciserez dans la formulation de la question Rdes « Avez-vous déposé (**ou a-t-on déposé pour vous**) un dossier devant la COTOREP ? »

A noter qu'on pose cette question même aux personnes ayant déclaré avoir déjà déposé un dossier devant la COTOREP, de façon à repérer une antériorité de la reconnaissance administrative du handicap et la transition de dossiers de la CDES vers la COTOREP.

◆ Question Rcd

☞ **LIRE LA LISTE des décisions de la CDES et saisir celles qui s'appliquent à la personne concernée.**

◆ Question Rcdres

La CDES (comme la COTOREP) **notifie une décision** qui s'impose aux organismes de prise en charge (assurance-maladie, établissements). Dans les faits, l'établissement ou le service indiqué peut être inaccessible à l'enfant handicapé

- soit parce qu'il n'y a pas de place disponible

- soit parce qu'il est trop éloigné

Les parents gardent néanmoins la priorité dans le choix de l'établissement, la CDES indiquant le type et la nature de la structure recommandée.

Vous a-t-on reconnu un taux d'invalidité, ou d'incapacité ? (accordé par la Sécurité Sociale, les COTOREP ou CDES, l'armée, les sociétés d'assurance...)

- 1. Oui
- 2. Non

La sécurité sociale vous a-t-elle classé dans une catégorie d'invalidité(1°, 2°, 3°) ?

- 1. Oui
- 2. Non

	rcadre	rcatss	rtaux	rdate
rin(1)	2			
rin(2)				
rin(3)	1			

La sécurité sociale vous a-t-elle attribué un taux d'incapacité lié à un accident de travail ?

- 1. Oui
- 2. Non

	rcadre	rcatss	rtaux	rdate
rin(1)	2			
rin(2)	2			
rin(3)	1			

La COTOREP (ou la CDES) vous a-t-elle accordé un taux d'incapacité ?

- 1. Oui
- 2. Non

	rcadre	rcatss	rtaux	rdate
rin(1)	2			
rin(2)	2			
rin(3)	1			

◆ Tableau sur les taux d'invalidité

(Questions **Inval** et suivantes dans le questionnaire établissements et **Rinval** et suivantes dans le questionnaire individuel

Une personne handicapée ne se voit pas obligatoirement attribuer un taux d'incapacité ou d'invalidité. C'est pourquoi on pose la question explicitement (sauf si cette attribution a déjà été mentionnée dans les décisions COTOREP ou CDES).

Selon l'organisme concerné, les handicaps sont mesurés de différentes manières:

- ⇒ La Sécurité Sociale classe les invalides en 3 **catégories (1,2 ou 3)** suivant leur capacité potentielle à exercer une activité rémunérée. C'est cette catégorie qui détermine le montant de la *pension d'invalidité*.
- ⇒ Les COTOREP et les CDES apprécient un *taux d'incapacité*, exprimé en %.
- ⇒ Tout salarié victime d'un *accident du travail* ou atteint d'une maladie professionnelle peut avoir droit à une *rente* de la sécurité sociale si son *taux d'incapacité* est supérieur ou égal à 10%.
- ⇒ Les *pensions militaires d'invalidité* sont établies d'après un degré d'invalidité fixé par un barème annexe au code des pensions militaires. Le *taux d'invalidité* obtenu est exprimé en %.
- ⇒ Enfin les *sociétés d'assurance et les mutuelles* attribuent elles aussi un taux d'invalidité suivant un barème qui leur est propre.

Cet imbroglio peut entraîner une certaine confusion dans les réponses, d'autant plus **qu'un même individu peut cumuler les taux d'invalidité ou d'incapacité** ci-dessus.

C'est pourquoi on a préféré détailler précisément ces questions au prix de répétitions qui peuvent paraître lourdes.

🌀 Notez que si on a déjà enregistré dans les questions précédentes le fait que la personne bénéficie d'un taux d'invalidité, les réponses à Rinval et Rcadre seront automatiquement remplies par le programme

Dans l'exemple ci-contre, la personne avait déclaré précédemment que la CDES lui avait reconnu un taux d'incapacité et la réponse est déjà indiquée '1.Oui'.

Quel taux d'incapacité vous a attribué la COTOREP (ou la GDES) ?
(en pourcentage)

Entrer une valeur comprise entre 1 et 100

	readre	rcatss	rtaux	rdate
ein(3)	2			
ein(2)	2			
ein(3)	1		90	

MODULE R : LES REVENUS JULES

Avez-vous un taux d'invalidité lié à une pension militaire d'invalidité ?

1. Oui
2. Non

	readre	rcatss	rtaux	rdate
ein(3)	1		90	1987
ein(4)	2			
ein(5)				

Une société d'assurance vous a-t-elle attribué un taux d'incapacité permanente ?

1. Oui
2. Non

	readre	rcatss	rtaux	rdate
ein(3)	1		90	1987
ein(4)	2			
ein(5)	2			

MODULE R : LES REVENUS JULES

Avez-vous une carte d'invalidité ?

1^a Oui, la carte d'invalidité (couleur orange) travail (barrée de bleu ou de rouge)
 2. Oui, la carte «station debout pénible» (couleur verte) 4. Oui, la carte de pensionné militaire d'invalidité (barrée de bleu ou de rouge)
 3^a Oui, la carte nationale de priorité des invalides du 5. Non

Entrer au maximum 4 valeurs

	Rcarte
	3-1

◆ Dans le cas où la personne déclare avoir un taux d'invalidité, on lui en demande la valeur et de puis quand il lui a été attribué.

◆ Attention, les *pensions militaires d'invalidité* peuvent être versées également sous le terme de « *pension d'ayant-cause* » aux veuves et aux orphelins de victimes de guerre ou de maladies contractées pendant le service national. Ces pensions sont liées à un taux d'invalidité. Il n'est donc pas incongru de demander à une femme de 25 ans, par exemple, si elle a un taux d'invalidité lié à une pension militaire.

◆ Question **Rcarte**. *Possibilité de plusieurs réponses*

- [modalité 1]. La **carte d'invalidité** (*de couleur orange*) est délivrée par le Préfet, après instruction de la CDES ou de la COTOREP, à toute personne handicapée, majeure ou mineure, résidant en France et ayant un **taux d'incapacité d'au moins 80%**

Elle permet de bénéficier de certains avantages (transports, stationnement...) et notamment ouvre droit à ½ part supplémentaire pour le calcul de l'impôt sur le revenu.

⚡ Ne pas confondre la **carte d'invalidité** (*de couleur orange*) avec les diverses cartes de priorité qui n'ont pas de caractère national: *station debout pénible* (*verte*), ou les *cartes de pensionné militaire d'invalidité* (*bleue et rouge*).

MODULE G : LES DESAVANTAGES JULES

SPECTACLES

Allez-vous voir des spectacles sportifs payants ?

1. Oui
2. Non

	GSouin	GSnbf	GSper
tsor(1)	2		
tsor(2)			
tsor(3)			

SPECTACLES

Allez-vous au cinéma ?

1. Oui
2. Non

	GSouin	GSnbf	GSper
tsor(1)	2		
tsor(2)	2		
tsor(3)	1		

SPECTACLES

Actuellement, à quelle fréquence allez-vous au cinéma ?

Entrer une valeur comprise entre 0 et 50

	GSouin	GSnbf	GSper
tsor(1)	2		
tsor(2)	2		
tsor(3)	1	3	

SPECTACLES

C'est 3 fois par:

1. -Semaine
2. -Mois
3. -An
4. -décennie

	GSouin	GSnbf	GSper
tsor(3)	1	3	2
tsor(4)			
tsor(5)			

MODULE G: Vacances, loisirs, sports, qualité de vie

◆ Tableau sur les spectacles

Il s'agit de relever la *fréquence des « sorties »* de la personne, en vue de la comparer aux loisirs de la population générale.

☞ Vous devrez indiquer à la personne le mode de réponse qu'on attend d'elle: *3 fois par semaine, 2 fois par an, jamais...*

Cette information sera saisie dans 2 questions

- ◆ **Gsnbf** ou vous noterez le « nombre de fois... »
- ◆ **Gsper** ou vous noterez la période de référence

MODULE G : LES DESAVANTAGES **JULES**

ASSOCIATIONS ET ACTIIVITES BENEVOLES

Participez-vous à une (ou plusieurs) association(s) ?

1. Oui
2. Non

Faites-vous partie d'associations musicales ?

1. Oui
2. Non

Gatyp - Gapart

tass[1]	2	
tass[2]	1	
tass[3]		

Etes-vous :

1. -Simple adhérent
2. -Participant actif
3. -responsable

Gatyp - Gapart

tass[1]	2	
tass[2]	1	2
tass[3]		

MODULE G : LES DESAVANTAGES **JULES**

SPORTS

Pratiquez-vous régulièrement un ou plusieurs sports ?

1. Oui
2. Non, ne peux pas, pour des raisons de santé, handicap, ...
3. Non, ne peux pas, par manque de temps, de partenaires, ...
4. Non, n'en éprouve pas le besoin et ça ne me manque pas
5. Non, trop âgé
6. Non, trop jeune

SPORTS

Dans quel cadre le Pratiquez-vous le plus souvent ?

1. En individuel
2. Avec une autre association
3. Dans un club d'entreprise
4. Dans un club scolaire ou universitaire
5. Avec une association de handicapés
6. Avec le foyer, l'institution, le C.A.T, la résidence

◆ **Tableau sur les associations**

Ces questions visent à relever l'amplitude de la participation sociale de la personne handicapée.

De la même façon que pour le tableau des spectacles, on demande successivement à la personne si elle fait partie d'une association, et si oui quel rôle elle y occupe.

Si la personne veut signaler son appartenance à une activité associative ne figurant pas dans la liste des modalités, notez le dans une boîte de **Remarques**.

◆ **Question Gspref**

La réponse se fait à l'aide d'une classification décrite dans la **carte de codes n° 9 sur les sports** et accessible avec la barre d'espacement.

◆ **Question Gspcad**

☞ Une seule réponse étant possible, privilégier le cadre qui permet de pratiquer le sport avec le moins de contraintes. Les modalités sont ordonnées de 1 à 6 suivant cette logique.

Par exemple, si la personne joue au rugby avec une [5]. *association de handicapés* et avec une [2]. *autre association*, répondez [2].

MODULE G : LES DESAVANTAGES		ADELE	
QUALITE DE LA VIE			
Actuellement, compte tenu de votre âge, comment estimez-vous votre état de santé ?			
	1. Très bon		
	2. Bon		
	3. Moyen		
	4. Médiocre		
	5. Franchement mauvais		
GSprat	1	oui	Gaide
GSpref	1.0		
GSpcad	2	cad2	
Gsomm	2	non	
Gestim			

MODULE G : LES DESAVANTAGES		ADELE	
QUALITE DE LA VIE			
Pensez-vous disposer de toute l'aide dont vous auriez besoin en raison de votre état de santé ?			
	1. Oui, tout à fait		
	2. Oui, pour l'essentiel		
	3. Non, manque d'équipements		
	4. Non, manque de moyens financiers		
	5. Non, manque d'aide humaine		
Entrer au maximum 3 valeurs			
GSprat	1	oui	Gaide 3 5
GSpref	1.0		
GSpcad	2	cad2	
Gsomm	2	non	
Gestim	1	GQ1_1	

Questions **Gestim et Gaide**

Le questionnaire individuel se termine par 2 questions subjectives, qui ne seront posées que si c'est la personne elle même qui répond.

Vous pourrez aiguiller la personne sur le type de réponse qu'on attend d'elle en commençant à énumérer les modalités de réponse.

PERSONNE DE REFERENCE **JULES**

Cet entretien est maintenant terminé et je vous remercie d'y avoir participé. Nous repasserons peut-être vous voir, si cela ne vous dérange pas, dans environ 2 ans. Si à ce moment-là, vous avez changé d'institution ou regagné votre domicile, il nous serait utile de pouvoir contacter un de vos proches afin qu'il nous indique où on peut vous rencontrer. Acceptez-vous de nous communiquer les coordonnées d'un proche (parent, ami...) susceptible de nous renseigner sur votre nouvelle adresse ?

***** AIDE *****

1. Oui
2. Non, ou <<vous n'aurez qu'à vous adresser à l'institution>>

Refad1	1	oui	Refcom	
Refnom			RefDep	
Refpr			Refdp	
Refadr			Reftel	
Refcm				

PERSONNE DE REFERENCE **JULES**

Quel est son nom ?

Refad1	1	oui	Refcom	STE ANASTASIE SUR ISSO
Refnom	SCHIFFER		RefDep	83 Uar
Refpr	Claudia		Refdp	
Refadr	68 bis rue paradis		Reftel	3615
Refcm	83111			

PERSONNES ASSISTANT ET REpondant A L'ENTRETIEN **JULES**

Quelles étaient les personnes assistant à l'entretien ?

- 1^a La personne elle-même
2. Un membre de l'administration
- 3^a Un personnel soignant ou éducateur
- 4^a Un parent ou un ami

Entrer au maximum 4 valeurs

Assist	1-3-4
Repg2	

PERSONNES ASSISTANT ET REpondant A L'ENTRETIEN **JULES**

Parmi les personnes assistant à l'entretien, qui a effectivement répondu au questionnaire ?

1. La personne elle-même
2. Un membre de l'administration
- 3^a Un personnel soignant ou éducateur
4. Un parent ou un ami

Entrer au maximum 4 valeurs

Assist	1-3-4
Repg2	3

3. Conclusion du questionnaire HID

3.1 Question Refad1 : Personne de référence

L'enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance est une enquête à 2 passages espacés d'un délai de 2 ans, durée relativement longue dans laquelle peuvent survenir des changements d'adresse. L'intérêt statistique est de réinterroger le maximum de personnes. Pour avoir le moins de déperdition possible, on demande, comme l'ont déjà fait d'autres enquêtes, les coordonnées d'une personne de référence .

N'indiquez la réponse « 1. oui » que dans les cas où vous obtenez effectivement les coordonnées d'un particulier. Si on vous donne comme adresse de référence l'adresse de l'établissement, répondez « 2. non » à la question, et le programme enregistrera l'adresse de l'institution.

La formulation de la question est différente selon que l'on interroge la personne elle-même ou un tiers.

◆ Question Assist: Personnes assistant à l'entretien

Vous noterez ici après l'entretien la nature des personnes ayant **assisté** à l'entretien, qu'elles y aient participé activement (en répondant) ou non.

◆ Question Repq2: Personnes ayant répondu à l'entretien

Vous noterez ici après l'entretien la nature des personnes ayant **apporté des réponses** à tout ou partie des questions.

3.2 Validation du questionnaire individuel

L'ordinateur vous indique enfin comment valider l'interview de l'individu:

Individu[1]: 116/119

** Appuyez sur 1 pour continuer **

1. OK

FinQI 1 OK
ValidQI
Pausef

Individu[1]: 116/119

** VALIDATION DU QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL **

Taper ensuite F3 pour sauvegarder les données déjà saisies

1. Je valide le questionnaire de JULES
2. Je souhaite revenir sur le questionnaire de JULES

FinQI 1 OK
ValidQI 1 Oui
Pausef

Individu[1]: 116/119

La validation du questionnaire de JULES BANDALESE vient d'être effectuée.
Pour sauvegarder les données déjà saisies, taper F3
Taper C pour continuer

FinQI 1 OK
ValidQI 1 Oui
Pausef

TAPEZ [F3] pour SAUVEGARDER

3.3 Etude de l'Histoire familiale (cf notice de présentation)

- ◆ Si l'enquête ne se déroule pas dans une institution pour personnes âgées, **ou** si la personne n'a pas répondu activement à l'interview (comme dans l'exemple ci-contre ou c'est un éducateur qui a répondu au questionnaire), le programme vous affiche le message:

PERSONNE NON DESIGNEE POUR L'ETUDE DE L'HISTOIRE FAMILIALE

- ◆ Si l'enquête se déroule en institutions pour personnes âgées, **et** si la personne a effectivement répondu au questionnaire, le programme la **sélectionne automatiquement** pour participer à l' Etude de l'Histoire familiale et vous affiche l'écran suivant:

```
Individu[1]: 117/119
PERSONNE DESIGNEE POUR L'ETUDE DE L'HISTOIRE FAMILIALE

Montrer le bulletin et lire la question suivante :
L'INSEE organise en ce moment une étude sur l'histoire familiale.
Acceptez-vous de participer à cette étude , en répondant à quelques
questions sur votre histoire familiale ?

1. Oui
2. Non

Hisfam 
```

Si la personne accepte, l'ordinateur vous affiche les informations suivantes:

```
Individu[1]: 118/119
ENQUETEUR : Noter sur le bulletin les caractéristiques de la personne et
poser les questions du bulletin.

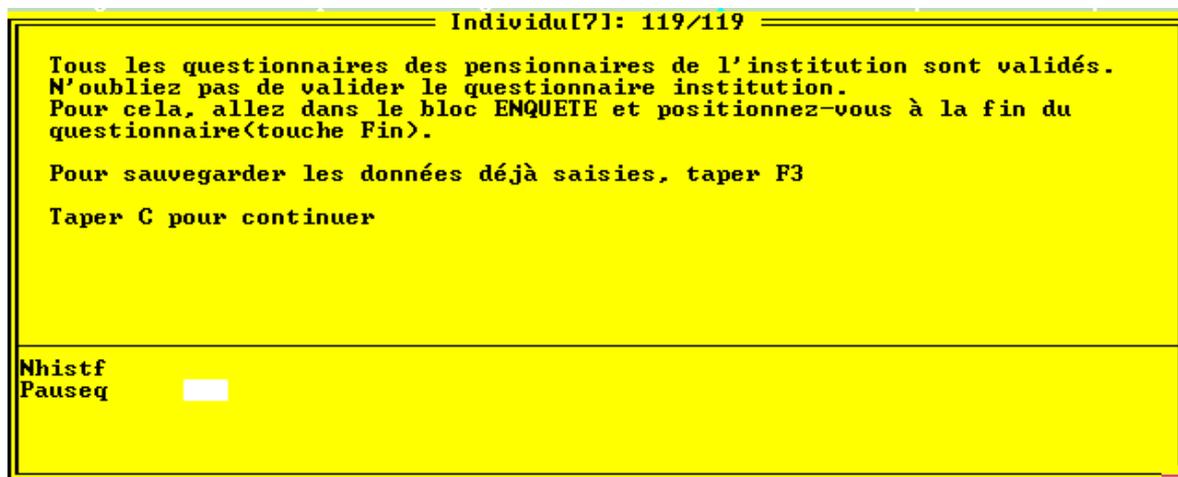
Région : 0
N° enquêteur : 1
N° fiche-adresse : 1
N° individu : 1
Sexe : Masculin
Date de naissance : 1887

Affich 
```

- ⇒ Reportez sur le bulletin EHF les caractéristiques affichées à l'écran
- ⇒ puis **tapez 'C'** pour achever le questionnement informatique de l'individu concerné
- ⇒ Posez les questions du bulletin EHF à la personne.

3.4 Validation du questionnaire de l'établissement

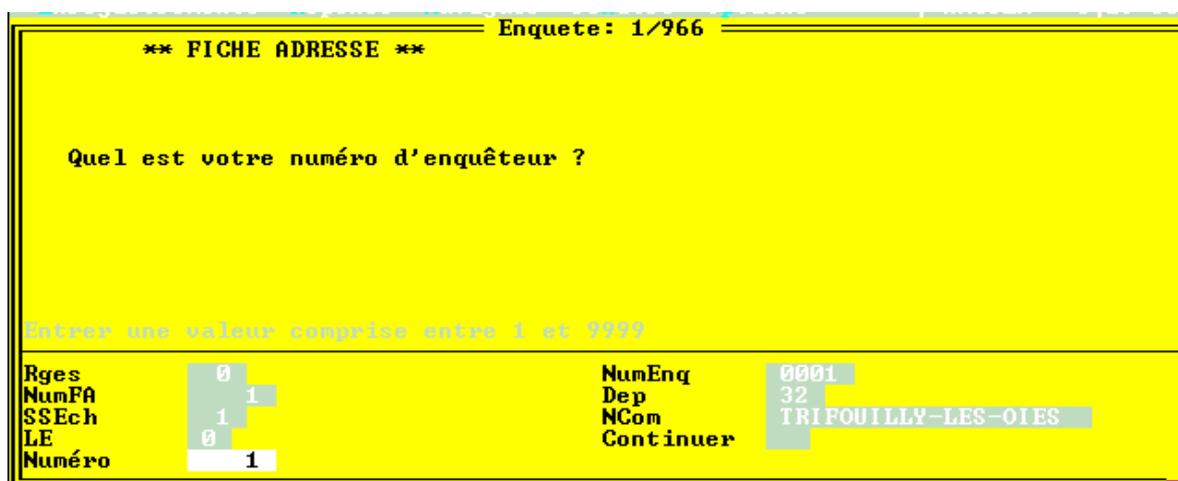
A l'issue d'un questionnaire individuel, le programme vous propose soit d'interroger un des autres pensionnaires sélectionnés, soit, si tous les pensionnaires ont été interrogés, vous indique comment aller valider le questionnaire établissement:



⇒ Tapez [CTRL+ENTREE] et positionnez vous sur le bloc « Enquête »:



⇒ Faites [ENTREE] et vous obtenez l'écran suivant (l'écran n°1/966)



⇒ puis tapez la touche **[Fin]** pour arriver aux écrans suivants:

Enquete: 964/966

Tapez un caratère pour continuer.

FinQuest 1
ValidQ
Pausew

Enquete: 964/966

** VALIDATION **

1. Je valide le questionnaire
2. Je souhaite revenir sur le questionnaire

FinQuest 1
ValidQ 1 Oui
Pausew

Enquete: 966/966

** FIN DU QUESTIONNAIRE **

Appuyer sur une touche pour fermer et sauvegarder le questionnaire.

1. OK

RES 3 EDU
Etat 4 B
Quitter

- ◆ Attention, si tous les questionnaires individuels n'ont pas été validés, la validation du questionnaire établissement est impossible et vous aurez le message suivant:

```
Enquete: 964/966

Tous les questionnaires des pensionnaires de l'institution ne sont pas
validés, le questionnaire institution ne peut donc pas l'être.
Si vous voulez vous positionner sur un pensionnaire, appuyer sur
CTRL+ENTREE et choisissez un individu. Sinon, vous sortirez de cette
institution.

Pour sauvegarder les données déjà saisies, taper F3

Taper C pour continuer

FinQuest
ValidQ
Pausew 
```

⇒ Il vous faudra alors aller valider les questionnaires individuels qui ne le sont pas puis répéter l'opération de validation du questionnaire établissement.

III. DICTIONNAIRE DES SIGLES

AAH : Allocation aux Adultes Handicapés. *Elle est versée à environ 600 000 bénéficiaires. [p. 65]*

ACTP : Allocation Compensatrice pour Tierce Personne. *Elle est versée à environ 300 000 bénéficiaires. . [p. 65]*

AES : Allocation d'Education Spéciale. *Elle est versée à environ 100 000 bénéficiaires. [p. 65]*

APF : Association des Paralysés de France

AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Travailleurs Handicapés. *[p. 59]*

AGIRC : Association de Gestion des Institutions de Retraite Complémentaire. *[p. 71]*

ALS : Allocation Logement Social. *[p. 65]*

AP : Atelier Protégé. *[p. 53]*

ARRCO : Association des Régimes de Retraites Complémentaires. *[p. 71]*

ATO : Atelier Thérapeutique Occupationnel. *[p. 53]*

CANCAVA : Caisse Autonome Nationale de Compensation de l'Assurance Vieillesse Artisanale.

CAT : Centre d'Aide par le Travail. *[p. 53]*

Catégories d'invalidité de la Sécurité Sociale: La sécurité sociale classe les invalides en trois catégories: 1,2 ou 3. *[p. 77]*

Catégories de travailleur handicapé: La COTOREP classe les travailleurs handicapés en trois catégories: A, B ou C *[p. 73]*

CDD : Contrat (de travail) à durée déterminée.

CDES : Commission Départementale d'Education Spéciale. *[p. 75]*

CDI : Contrat (de travail) à durée indéterminée.

CDTD : Centre de Distribution de Travail à Domicile. *[p. 53]*

CES : Contrat Emploi-Solidarité.

CLIS : Classes d'Intégration Scolaire Spécialisées. *Ce sont des classes du 1^{er} degré (maternelle et primaire) d' Etablissements ordinaires dépendant du Ministère de l'Education Nationale (y.c. Ets. Privés) [p. 45]*

CNAV : Caisse Nationale d'Assurance-Vieillesse. *C'est la caisse de sécurité sociale du régime général, couvrant les travailleurs salariés.*

CNAVPL : Caisse Nationale d'Assurance-Vieillesse des Professions Libérales.

CNBF : Caisse Nationale du Barreau de France.

CNIL : Commission Nationale Informatique et Libertés.

CNIS : Conseil National de l'Information Statistique.

COTOREP : Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel. [p. 73]

EHPA : Etablissement Hébergeant des Personnes Agées.

EME : Etablissements Médico-Educatifs. *La scolarisation est assurée à temps plein dans l'établissement spécialisé (qui dépend du secteur des Affaires Sociales - Ministère de l'Emploi et de la Solidarité) ou à temps partagé entre celui-ci et l'école ordinaire. Ils comprennent les IMP et les IMPRO.* [p. 45]

EMS : Etablissements Médicaux et Sanitaires. *Etablissements spécialisés du secteur des Affaires Sociales (Ministère de l'Emploi et de la Solidarité) dans lesquels la scolarisation est assurée dans l'établissement hospitalier. Ils comprennent : les établissements hospitaliers, maisons de cure, aériums, préventoriums, sanatoriums, maisons d'enfants à caractère sanitaire, maisons de réadaptation fonctionnelle.* [p. 45]

ENP : Ecoles Nationales de Perfectionnement (cf. EREA) [p. 45]

EPSR : Equipe de préparation et de suite au reclassement. [p. 57]

EREA : Classes d'enseignement des Etablissements Régionaux d'Enseignement adapté. *Ces classes accueillent, dans des établissements spécialisés dépendant du Ministère de l'Education Nationale des jeunes handicapés (essentiellement des déficients intellectuels) de 12 à 16 ans. Ils ont remplacé les ENP : Ecoles Nationales de Perfectionnement.* [p. 45]

GCA : Groupe classes-Ateliers (cf. SEGPA) [p. 45]

GIC : Grand Invalide Civil [p. 39]

GIG : Grand Invalide de Guerre [p. 39]

HID : Enquête sur les "Handicaps, les Incapacités et la Dépendance"..

IMP : Instituts Médico-Pédagogiques. *Ces établissements médico-éducatifs (cf. EME) accueillent les enfants et adolescents ayant un retard intellectuel.* [p. 45]

IMPRO : Instituts Médico-Professionnels. *Ces établissements médico-éducatifs (cf. EME) accueillent, comme les IMP, les enfants et adolescents ayant un retard intellectuel, auxquels ils dispensent une formation professionnelle.* [p. 45]

IRCANTEC : Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non-Titulaires de l'Etat et des Collectivités locales. [p. 71]

LEA : Lycées d'Enseignement Adapté. *Ils remplacent progressivement les EREA* [p. 45]

MAS : Maison d'Accueil Spécialisée. *Foyer d'hébergement pour adultes handicapés.*

MIRE : Mission de Recherches. *Service de recherches du Ministère de la Santé.*

MSA : Mutualité Sociale Agricole. *Régime mutualiste des agriculteurs (indépendants ou salariés), assurant la gestion des assurances maladie et vieillesse.*

OIP : Organisme d'Insertion et de Placement. [p. 57]

OMS : Organisation Mondiale de la Santé.

PSD : Prestation Spécifique Dépendance. [p. 65]

SCM : Section de cure médicale. *Partie de certains établissements pour personnes âgées dotée d'un équipement, d'un personnel médical et d'une autorisation administrative leur permettant d'accueillir les personnes âgées ayant besoin de soins intensifs.*

SEGPA : Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté des collèges. *Ce sont des classes du 2^{ème} degré d' Etablissements ordinaires dépendant du Ministère de l'Education Nationale (y.c. Ets. Privés). Depuis 1996, les SEGPA ont remplacé les SES et GCA.* [p. 45]

SES : Section d'Education Spéciale (cf. SEGPA). [p. 45]

SESI : Service des Statistiques, des Etudes et des Systèmes d'Information. *Service statistique du Ministère de la Santé.*

SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile. *Un SESSAD peut être rattaché à un établissement, mais ce service peut également être autonome. Il intervient dans le cadre de l'intégration scolaire et d'un projet pédagogique, éducatif et thérapeutique d'ensemble.* [p. 47]

SSES : Ancienne dénomination de SESSAD.

Taux d'invalidité: il existe plusieurs barèmes de taux d'invalidité ou d'incapacité suivant les organismes qui les attribuent. [p. 77]

UNAFAM : Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux

UNAPEI : Union Nationale des Associations de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales